

**Vingtième session**

La Haye, 6-11 décembre 2021

**Désignation des membres de la Commission consultative  
pour l'examen des candidatures****Note du Secrétariat**

1. Aux termes de l'alinéa 4 (c) de l'article 36 du Statut de Rome :

« (c) L'Assemblée des États Parties peut décider de constituer, selon qu'il convient, une commission consultative pour l'examen de candidatures. Dans ce cas, la composition et le mandat de cette commission sont définis par l'Assemblée des États Parties ».
2. Par résolution ICC-ASP/10/Res.5, l'Assemblée a créé une Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge. Le cadre de référence<sup>1</sup> de la Commission consultative prévoit que :

« La Commission est composée de neuf membres, ressortissants des États Parties, désignés par consensus par l'Assemblée des États Parties sur recommandation de son Bureau (adoptée également par consensus) et reflétant les principaux systèmes judiciaires du monde, ainsi qu'une représentation géographique équitable et une juste répartition entre les sexes, compte tenu du nombre d'États Parties au Statut de Rome<sup>2</sup>. »
3. À sa troisième réunion, le 12 mai 2021, le Bureau a fixé une période de présentation des candidatures de 12 semaines, allant du 7 juin au 29 août 2021 (heure d'Europe centrale). Les États proposant des candidatures ont été priés d'inclure une déclaration quant à la manière dont les candidats remplissent les critères définis dans le cadre de référence de la Commission consultative.
4. Étant donné qu'à la fin de la période de présentation des candidatures, le nombre de candidats était inférieur au nombre de sièges et que tous les groupes régionaux n'avaient pas proposé de candidatures, le Bureau a prolongé la période de présentation des candidatures jusqu'au 12 septembre 2021 (heure d'Europe centrale). À la fin de la période de présentation des candidatures, le 12 septembre 2021, neuf candidatures avaient été présentées pour les neuf sièges de la Commission consultative.
5. À sa neuvième réunion, le Bureau a recommandé que l'Assemblée élise les neuf membres par acclamation.
6. Les candidatures reçues par le Secrétariat figurent dans l'annexe à la présente note.

<sup>1</sup> Rapport du Bureau sur l'établissement d'une Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/10/36), annexe, modifiée par la résolution ICC-ASP/18/Res.4, annexe II.

<sup>2</sup> ICC-ASP/10/36, annexe, par. 1.

## Annexe

### Liste alphabétique des candidats (contenant les énoncés des qualifications)

#### *Sommaire*

<i>Name and nationality</i>	<i>Page</i>
1. Adjei, Dennis Dominic (Ghana).....	3
2. Fernandez, Julian (France) .....	10
3. Kambuni, Lucy Muthoni (Kenya) .....	24
4. Kolaković-Bojović, Milica (Serbia) .....	29
5. Kourula, Erkki (Finlande).....	36
6. Monageng, Sanji Mmasenono (Botswana) .....	39
7. Politi, Mauro (Italie).....	44
8. Rodríguez Veltzé, Enrique Eduardo (Bolivie).....	53
9. Song, Sang Hyun (Républic of Corée) .....	57

## 1. Adjei, Dennis Dominic (Ghana)

[Original : anglais]

### Note verbale

L'Ambassade de la République du Ghana au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de se référer à la Note verbale ICC-ASP/20/SP/37, adressée par ce dernier le 20 mai 2021, au sujet de la présentation des candidatures au poste de membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge.

L'Ambassade du Ghana souhaite informer le Secrétariat que son Gouvernement a décidé de présenter le juge Dennis Dominic Adjei à l'élection au poste de membre de la Commission consultative. Elle adresse, conjointement à la présente Note verbale, l'exposé des qualifications et le curriculum vitae de son candidat.

La République du Ghana est un membre fondateur de la Cour pénale internationale. Elle a, depuis cette date, reconnu le rôle majeur dont s'acquitte la Cour, en punissant les auteurs de crimes impunis et en dissuadant les personnes qui souhaiteraient en commettre. Le Ghana a ainsi invariablement usé de ses droits pour participer, et fournir un appui, aux activités de la Cour.

Le juge Dominic Adjei siège à la Cour d'appel du Ghana depuis juillet 2010. Il est également Professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Cape Coast et à l'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah à Kumasi. Le juge Adjei est un juriste éminent et avisé, et un universitaire reconnu, qui jouit d'une haute considération morale et possède des compétences et une expérience avérées dans le droit pénal, les procédures pénales, l'interprétation des lois et le droit international de la migration. Il a occupé plusieurs postes judiciaires au Ghana, au Kenya, au Mozambique et en Sierra Leone. Il est l'auteur de nombreuses publications sur le droit pénal et la procédure pénale.

Le juge Adjei est indépendant, impartial et intègre. Il satisfait pleinement aux exigences fixées dans le Cadre de référence de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale.

### Énoncé des qualifications

Je suis juge à la Cour d'appel du Ghana et j'ai cinquante-sept ans. J'ai été nommé à la Cour d'appel le 7 juillet 2010. Je suis titulaire d'une maîtrise de droit en criminologie et en justice pénale, d'une maîtrise d'études judiciaires et d'un master en administration publique. Je donne des cours en droit pénal et en procédure pénale dans plusieurs établissements ghanéens, notamment à l'Institut de formation judiciaire du Ghana, à la Faculté de droit de l'Université de Cape Coast et au Centre de formation au maintien de la paix Kofi Annan. Je donne également des cours en droit international de la migration dans le cadre de la maîtrise en administration de la justice et de la sécurité à l'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah à Kumasi (Ghana).

Je suis l'un des rares auteurs à avoir rédigé de nombreuses publications sur le droit pénal et la procédure pénale au Ghana. Les deux ouvrages de référence que j'ai publiés sur ces sujets sont utilisés par les magistrats, les avocats, les universitaires, les étudiants, les institutions de justice pénale et les praticiens de la justice pénale. Ces ouvrages sont présentés dans mon curriculum vitae joint à la présente candidature.

Je combine des fonctions de juge et de professeur d'université. En 2018, lorsque le poste de doyen de la Faculté de droit de l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique (GIMPA) est devenu vacant, il a été difficile de trouver un professeur de droit pour le pourvoir temporairement jusqu'à la nomination d'un doyen de plein droit. Le Conseil de l'Université ayant écrit à la Ministre de la justice alors en fonctions, la Juge Sophia Abena Boafoa Akuffo, afin de demander que j'exerce les fonctions de doyen honoraire, j'ai assumé cette responsabilité pendant un an et six mois.

J'ai siégé à plusieurs comités établis par l'État et d'autres organismes reconnus, afin de réviser des aspects du droit pénal et de la procédure pénale au Ghana. J'ai été l'un des cinq

juges chargés par la Ministre de la justice alors en exercice, la Juge Georgina Theodora Wood, d'élaborer les Directives ghanéennes sur le prononcé des peines en 2013. J'ai également été, en 2018, l'un des cinq juges chargés par la Ministre de la justice alors en exercice, la Juge Sophia Abena Boafoa Akuffo, de produire des Orientations pratiques sur la divulgation de l'information et la gestion des dossiers dans les procédures pénales, afin de mieux régler les procès pénaux au Ghana. Le document a pris effet en octobre 2018 et il est toujours utilisé par les tribunaux ghanéens.

J'ai présidé en 2015 le Comité de révision du droit pénal établi par le Procureur général et le Ministre de la justice, afin de réviser les lois relatives à la corruption au Ghana.

J'ai rendu, en matière de droit pénal et de procédure pénale, plusieurs décisions qui ont été, pour certaines d'entre elles, incluses dans la Jurisprudence ghanéenne et d'autres recueils de jurisprudence ghanéens fréquemment cités par les tribunaux.

Je suis connu pour mon intégrité et j'ai occupé plusieurs postes judiciaires au Ghana et à l'étranger. J'ai été élu premier président du Réseau judiciaire africain sur le droit de l'environnement basé au Kenya et à Johannesburg. En 2019, j'ai été réélu au Symposium de Maputo pour un nouveau mandat qui se terminera en octobre 2021.

J'ai été nommé consultant par le Ministère de la justice de la Sierra Leone en 2016, afin de concourir à la réforme du droit pénal et du droit civil dans le pays. J'ai également présidé la première Conférence des juges de la Sierra Leone chargée de réformer les lois nationales en 2016.

J'ai été élu président de l'Association des magistrats et des juges du Ghana (AMJG) en 2012 pour deux mandats consécutifs.

Je pense sincèrement que je remplis les conditions requises pour être nommé aux fonctions de membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale. Je suis indépendant, objectif, intègre et, par conséquent, compétent pour exercer les fonctions pour lesquelles je postule.

## Curriculum vitae

### Données personnelles

Date de naissance : 25 mars 1964

Nationalité : ghanéenne

Lieu de naissance : Asuoeyboa à Kumasi

Connaissances linguistiques : twi et anglais

### Éducation

**Chercheur à l'Académie ghanéenne des arts et des sciences**, décembre 2019

**Maîtrise d'études judiciaires** à la Faculté de droit de l'Université Duke à Durham (Caroline du Nord, États-Unis) (2014)

**Maîtrise de droit (en criminologie et en justice pénale)** à l'Université de Londres (Royaume-Uni) (2010)

**Master en administration publique** à l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique à Accra (Ghana) (2010)

**Certification d'aptitude professionnelle au droit** de l'École ghanéenne de droit à Accra (Ghana) (1993)

**Licence de lettres (en droit et en linguistique)** à l'Université du Ghana à Legon (Accra) (1991)

### Expérience professionnelle

2010 – à ce jour                      **Juge** à la Cour d'appel du Ghana

2019-2020	<b>Doyen honoraire</b> à la Faculté de droit et à l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique (GIMPA)
2016 – à ce jour	<b>Professeur adjoint</b> à la Faculté de droit de l'Université de Cape Coast  <b>Professeur adjoint</b> à l'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah à Kumasi
2010 – à ce jour	<b>Maître de conférences</b> à l'École ghanéenne de droit à Accra
2014 – à ce jour	<b>Membre</b> du Comité de gestion de la Faculté de droit de l'Université du Ghana à Accra
2014-2019	<b>Directeur</b> de l'Institut de formation judiciaire au Ghana
2015-2019	<b>Juge de contrôle aux tribunaux</b> d'Ashanti, de Brong-Ahafo et des régions du nord, du nord-ouest et du nord-est du Ghana
2012-2015	<b>Juge de contrôle</b> dans les régions de l'ouest et du centre du Ghana
2013-2014	<b>Directeur</b> de l'Unité des plaintes publiques et de l'Unité de l'inspection des tribunaux à la Direction des services judiciaires au Ghana
1999-2010	<b>Fondateur et associé gérant</b> du cabinet d'avocats Holy Trinity Chambers à Kumasi
1993-1999	<b>Associé</b> du cabinet d'avocats Owusu Bempah Law Chambers à Kumasi

#### **Fonctions à des comités nationaux**

1. Membre du Mécanisme national pour l'établissement de rapports sur les droits de l'homme et leur suivi en 2021
2. Co-président, avec le Procureur général et le Ministre de la justice, du Comité directeur conjoint pour le Programme de réforme des secteurs juridique et judiciaire en 2015-2017
3. Président du Comité de validation du bois au Ghana en 2014-2016
4. Président du Comité de révision du droit pénal chargé de réviser la Loi sur les infractions pénales de 1960 (Loi 29), la Loi sur les éléments de preuve de 1975 et le décret du Conseil national de rédemption 323 sur les lois relatives à la corruption

#### **Autres activités professionnelles (résumé)**

2017 – à ce jour	<b>Président</b> du Réseau judiciaire africain sur le droit de l'environnement
2016	<b>Consultant</b> pour la réforme du système judiciaire de la Sierra Leone dans l'objectif d'améliorer l'efficacité de l'exercice de la justice auprès des administrés  <b>Président</b> de la première Conférence des juges de la Sierra Leone
2012-2016	<b>Président</b> de l'Association des magistrats et des juges du Ghana (AMJG)
2012 – à ce jour	<b>Président</b> du Comité du processus d'appel des Services judiciaires du Ghana
2010 – à ce jour	<b>Président</b> du Comité des services des processus privés des Services judiciaires du Ghana
2008-2010	<b>Président</b> de l'Ordre des avocats ghanéen pour la région d'Ashanti
	Membre du Conseil de l'Ordre des avocats ghanéen

### **Participation et présentations à des ateliers/formations/conférences internationaux**

1. « Gestion des dossiers judiciaires » à Trinité-et-Tobago en 2018
2. « Verdir le système judiciaire » à Maputo (Mozambique) en 2018
3. « Droits de l’homme et transgender » à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2018
4. « Migration et droits de l’homme » à Washington (États-Unis) en 2018
5. Conférence sur l’eau à Brasilia (Brésil) en 2017
6. « Environnement et effets de serre » à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2017
7. Association des magistrats et des juges du Commonwealth à l’île de Jersey – « Gestion des dossiers » en 2011

### **Participation et présentations à des ateliers/formations/conférences locaux**

1. Conférence inaugurale, en qualité de chercheur à l’Académie ghanéenne des arts et des sciences, sur le thème : « Dynamiques évolutives du droit foncier, des politiques foncières, de la gouvernance foncière et de la gestion foncière dans le cadre de la loi sur la propriété foncière de 2020 (Loi 1036) » à Accra le 29 avril 2021
2. « L’applicabilité de la Loi sur la gestion des finances publiques de 2016 (Loi 921) » devant les dirigeants et de hauts responsables de la Commission ghanéenne de l’énergie en juillet 2021
3. « Divulgence de l’information et respect du droit : Un examen du droit au silence dans les enquêtes préalables et la gestion des dossiers dans le cadre de la procédure pénale au Ghana », devant l’Ordre des avocats ghanéen, au titre de leur formation continue, à Accra en avril 2021
4. « Le rôle des membres du Comité judiciaire de la Chambre nationale des chefs » à Kumasi en avril 2021
5. « Divulgence de l’information et respect du droit : Un examen du droit au silence dans les enquêtes préalables et la gestion des dossiers dans le cadre de la procédure pénale au Ghana », devant l’Ordre des avocats ghanéen et le Conseil de la Magistrature, au titre d’une conférence donnée à la Faculté à Accra en août 2020
6. Formation de base sur les règles de preuve pour l’Autorité de réglementation des entreprises de services publics à Koforidua en juillet 2019
7. « Le rôle du médiateur et du raisonnement dans la rédaction des jugements de médiation » devant les commissaires et les médiateurs de la Commission du travail en avril 2019
8. « Éducation juridique au Ghana et diplômés en droit : Difficultés et perspectives » à l’Université de Cape Coast, dans le cadre de la sixième Confab des juristes le 20 mars 2019
9. « Droit d’interprétation de la Cour suprême » devant les dirigeants et les hauts responsables de la Commission de l’aide judiciaire à Aburi en mars 2019
10. « L’anatomie du procès, de l’action initiale au jugement - Comment les changements effectués par l’Instrument constitutionnel 87 s’y intègrent-ils ? », devant l’Ordre des avocats ghanéen et le Conseil de la Magistrature, au titre d’une conférence donnée à la Faculté en janvier 2019
11. « Gestion des dossiers, éthique et trafic des êtres humains » au Centre régional de formation pour l’Afrique de l’Ouest à Accra en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019
12. « Application des droits humains fondamentaux et pouvoirs de surveillance des tribunaux », devant l’Ordre des avocats ghanéen, à sa conférence générale annuelle à Koforidua le 12 septembre 2018
13. « Promouvoir la sensibilisation aux droits humains dans l’entreprise et sa pertinence auprès des Ghanéens », à la Conférence sur les droits humains tenue à l’Institut ghanéen de gestion et d’administration publique le 27 août 2018

14. « Le processus d'exécution en application des décisions des tribunaux et des organismes quasi judiciaires », devant l'Ordre des avocats ghanéen, au titre de leur formation continue le 27 mars 2018
15. Présentation sur « Les types de demandes qui peuvent être classées en vertu des règles de procédure civile des tribunaux supérieurs de région de 2004 (Instrument constitutionnel 47), devant l'Ordre des avocats ghanéen, au titre de leur formation juridique continue le 26 mars 2018
16. Formation juridique continue le 20 mars 2018
17. « L'utilisation des demandes et des protocoles préliminaires pour raccourcir les procès », à l'atelier de sensibilisation sur « L'adoption au Ghana pour les juges des tribunaux supérieurs de région », organisé par l'Ordre des avocats ghanéen le 8 février 2018
18. Séminaire pour les juges des tribunaux supérieurs de région sur « Les causes ou problématiques de la chefferie » le 18 janvier 2018
19. Conseil de l'Europe sur les éléments de preuve électroniques en 2017 et 2018
20. « Le rôle des instances réglementaires dans la construction d'une nation » à la Semaine des étudiants de la Faculté de droit de l'Université du Wisconsin à Accra le 25 octobre 2017
21. « L'avenir de l'enseignement juridique au Ghana : Réflexions sur l'affaire *Le Professeur Stephen Kwaku Asare c. le Procureur général et le Conseil juridique général* », conférence organisée par l'Académie de droit à l'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah à Kumasi les 20 et 21 octobre 2017
22. « Récompenser l'excellence universitaire en tant que cause supérieure », à la remise du prix COHSS Awards de la Royal Bank, à l'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah le 3 mars 2017
23. Formations juridiques sur l'autorité des armateurs et le droit maritime en 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2017
24. Formation sur les lois relatives aux minéraux et à l'exploitation minière à la Chambre de commerce du Ghana en 2016 et 2017
25. « L'exactitude et l'erreur dans le processus de justice pénale : Le rôle des magistrats, des avocats et des universitaires » à la deuxième Confab des juristes de la Faculté de droit de l'Université de Cape Coast en avril 2015
26. Conférence sur le trafic des êtres humains à l'Institut de formation judiciaire, en collaboration avec l'Ambassade de France en 2015
27. « L'outrage au tribunal au Ghana » à la Conférence de l'Association des magistrats et des juges du Ghana en octobre 2014
28. « Théorie de la déférence et licenciement abusif au Ghana »
29. « Gestion des dossiers en vertu des règles de procédure civile des tribunaux supérieurs de région » en 2004
30. « L'Instrument constitutionnel 47 »
31. Conférence de l'Association des magistrats et des juges du Ghana en 2011, 2012, 2013 et 2014

#### **Fonctions non juridiques**

- 2014-2016 **Président du Conseil pastoral** de l'église du Christ-Roi à Accra (Ghana)
- Administrateur principal** des Chevaliers de Saint-Jean International (États-Unis)
- 2012-2014 **Président** des Chevaliers de Saint-Jean au Ghana
- 2012-2013 **Membre du Conseil** de l'Institut Saint-Louis de formation des enseignants à Kumasi (Ghana)

2007-2009	<b>Président du Conseil</b> du Lycée Amaniampong à Mampong (Ashanti)
2004-2014	<b>Président du Conseil</b> du Lycée catholique Denyaseman à Poano (Ghana)
2002 – à ce jour (Ghana)	<b>Président du Conseil</b> de l'hôpital Saint-Patrick à Offinso
2002-2006 Ghana	<b>Premier Président</b> des Chevaliers de Saint-Jean International au Ghana
2000-2014	<b>Président du Conseil</b> du Lycée pour filles Afia Kobi à Kumasi (Ghana)
2000-2009 sages-femmes à Offinso	<b>Président du Conseil</b> de l'École Saint-Patrick de formation des sages-femmes à Offinso
2000-2008	<b>Président</b> du Conseil pastoral de l'Archevêché catholique de Kumasi (Ghana)
	<b>Président</b> de l'Institut professionnel Saint-Pierre
1996-2006	<b>Président</b> du Conseil de l'église catholique Saint-Pierre à Kumasi

### **Distinctions**

Nommé chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand par S.S. le pape Benoît XVI le 18 octobre 2005

### **Publications**

#### **Manuels**

1. Adjei D.D. et Ackah- Yensu B.F. (2021), Alternative Dispute Resolution- A Ghanaian Perspective (Résolution alternative des différends : Une perspective ghanéenne), Buck Press Limited Publisher, Ghana
2. Adjei D.D. (2021), Modern Approach to the Law of Interpretation in Ghana (Approche moderne du droit d'interprétation au Ghana), 3<sup>e</sup> édition (réimpression), Buck Press Limited Publisher, Ghana
3. (Ouvrage) Criminal Practice and Procedure in Ghana (Pratique pénale et procédure pénale au Ghana), G- PAK Limited, 2<sup>e</sup> édition, 2019
4. (Ouvrage) Modern Approach to the Law of Interpretation in Ghana (Approche moderne du droit d'interprétation au Ghana), G- PAK Limited, 3<sup>e</sup> édition, 2019
5. (Ouvrage) Land Law, Practice and Conveyancing in Ghana (Droit foncier, pratique foncière et transfert de biens au Ghana), Adwinsa, 2<sup>e</sup> édition, 2018
6. (Ouvrage) Contemporary Criminal Law in Ghana (Droit pénal contemporain au Ghana), G- PAK Limited, 2017
7. (Chapitre d'un ouvrage) Engagement pour le droit, le développement et les politiques publiques, « Le chef progressif », « les chefs de services » et « les chefs communautaires » dans l'institution de la chefferie au Ghana et leurs effets juridiques, pages 476-478, Hommage à Nana Dr SKB Asante, édité par Richard Frimpong Oppong et Kissi Agyebeng et publié par Wildy, Sommonds & Hill Publishing, 2016

#### **Articles**

1. « Le consentement est-il une condition sine qua non de la demande de traitement médical ? », 2020, GIMPA Law Journal, 5<sup>e</sup> édition
2. « Les ressortissants étrangers pleurent la perte de leurs terres tandis que les Ghanéens se réjouissent - 21 août 2019, le Jour des estimations », 2020, GIMPA Law Journal, 5<sup>e</sup> édition
3. « Sauver les bailleurs et les preneurs des difficultés causées par la révision des loyers et les clauses de reconduction », 2019, Lancaster University Law Journal, édition de 2019



4. « Théorie de la déférence et licenciement abusif au Ghana », 2019, Judges and Magistrates Law Journal
5. « Gestion des dossiers en vertu des règles de procédure civile des tribunaux supérieurs de région », Instrument constitutionnel 47, 2019, Judges and Magistrates Law Journal
6. « Construire un système judiciaire solide : Exécuter le mandat constitutionnel », 2011, AMJG News Journal, édition d'octobre 2011
7. « Demandes adressées à la Cour d'appel », 2012, à l'adresse : [www.ghanabar.org/publications](http://www.ghanabar.org/publications)
8. « Violations systématiques des droits du prisonnier - Qui est à blâmer ? », CLE 2013, à l'adresse : [www.ghanabar.org/publications](http://www.ghanabar.org/publications)
9. « L'outrage au tribunal au Ghana », AMJG News Journal, édition d'octobre 2015

#### **Références**

1. Mgr Peter Kwasi Sarpong, Archevêque émérite catholique de Kumasi
2. M. Paul Adu Gyamfi, Africana Chambers, à Kumasi, ancien Président de l'Ordre des avocats ghanéen
3. La Juge Barbara Frances Ackah-Yensu à la Cour d'appel du Ghana

## 2. Fernandez, Julian (France)

[Original : français]

### Note verbale

L'Ambassade de France aux Pays-Bas présente ses compliments à la Cour pénale internationale (Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties) et a l'honneur de l'informer de la décision des autorités françaises de présenter la candidature de M. Julian Fernandez à la Commission consultative pour l'examen des candidatures, à l'occasion des élections qui se tiendront lors de la vingtième session de l'Assemblée des Etats parties.

Depuis la création de la Cour pénale internationale, la France lui a apporté un appui constant et a attaché une grande importance à la qualité et à l'efficacité de son travail qui sont des éléments essentiels de la lutte contre l'impunité.

La décision de la France de présenter la candidature de M. Julian Fernandez s'inscrit dans le cadre de cet engagement en faveur de la Cour. Au-delà de sa connaissance approfondie de la CPI et de son fonctionnement, le Professeur Fernandez s'est caractérisé par sa grande intégrité et son impartialité dans l'ensemble de ses fonctions dont font état l'exposé de ses qualifications ainsi que son *curriculum vitae*.

### Énoncé des qualifications

La France présente la candidature du Professeur Julian Fernandez à l'élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juges de la Cour pénale internationale.

La présente déclaration est soumise conformément à l'article 36, paragraphe 4 c), du Statut de Rome, en ce qui concerne le processus de préparation de l'élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juges de la Cour pénale internationale par l'Assemblée des États Parties.

La candidature de M. Julian Fernandez, dont le curriculum vitae accompagne cette déclaration, remplit toutes les conditions requises par le Cadre de référence pour l'établissement d'une Commission consultative pour l'examen des candidatures, annexé à la résolution ICC-ASP/10/Res.5 adoptée par l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Le paragraphe 2 de ce cadre de référence dispose que « les membres de la Commission sont choisis parmi des personnes éminentes, intéressées et disposées à occuper cette fonction. Ils doivent jouir de la plus haute considération morale, ainsi que des compétences et d'une expérience reconnue en droit pénal ou international. » La candidature de M. Julian Fernandez répond pleinement, à tous les égards, à ces critères de nominations.

Il dispose, en premier lieu, de connaissances et d'une expérience établies et particulièrement approfondies du droit international pénal et de la Cour pénale internationale. Professeur en droit public, spécialisé dans la justice pénale internationale, M. Fernandez a soutenu sa thèse sur « La politique juridique extérieure des Etats-Unis à l'égard de la Cour pénale internationale ». Il dispense depuis plus de dix ans, en France et à l'étranger, un enseignement relatif aux Droits de l'Homme. Il est actuellement co-directeur du Master « Droits de l'homme et Justice internationale - parcours Justice pénale internationale » à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas.

Le Professeur Julian Fernandez se distingue par la qualité de ses travaux scientifiques. Il est l'initiateur et le co-directeur d'une des plus importantes manifestations scientifiques en droit international pénal dans le monde francophone, les « Journées de la justice pénale internationale », conférence annuelle rassemblant les meilleurs universitaires et praticiens spécialistes dans ce domaine. Il est par ailleurs l'auteur de nombreuses publications juridiques sur ce thème et a participé à la rédaction de plusieurs ouvrages, dont l'œuvre de référence en français sur la Cour pénale internationale, le « Commentaire article par article du Statut de Rome de la Cour pénale internationale ».

M. Julian Fernandez est également Assesseur à la Cour nationale du droit d'asile depuis 2011, juridiction compétente pour prendre des décisions relatives aux recours déposés par les demandeurs d'asile dont la demande initiale a été rejetée. A ce titre, il a notamment pu appréhender les qualifications nécessaires à l'exercice de la fonction de juge.

Dans l'ensemble de ses fonctions, le Professeur Julian Fernandez manifeste sa grande intégrité, son impartialité sans faille et, plus généralement, ses grandes qualités morales.

La France est confiante que l'expérience professionnelle et les qualifications de M. Julian Fernandez pourront utilement continuer à servir le travail de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juges de la Cour pénale internationale.

## Curriculum vitae

### 1. Carrière universitaire

#### Statut

- depuis 2015      **Professeur** de droit public à l'Université Paris 2

#### *Responsabilités à l'Université*

- Directeur du *Centre Thucydide* (Analyse et recherche en relations internationales), EA 3039 [<http://www.afri-ct.org>]
- Co-directeur du Master mention Droits de l'homme et Justice internationale, parcours Justice pénale internationale [avec Olivier de Frouville et Didier Rebut]
- Fondateur et co-directeur du DU Droit de l'asile [avec Delphine Burriez]
- Co-directeur de la Clinique de droit international d'Assas [avec Sébastien Touzé]
- Elu au Conseil d'UFR de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle de droit et de science politique
- Ancien directeur du M1 et M2 Relations internationales (2015-2017)

#### *Enseignements*

- Relations internationales (37h), L1
- Droit international pénal (24h), M2
- Introduction à l'étude des relations internationales (25h), M1
- Droit international public approfondi (25h), M1
- Séminaire justice pénale internationale (20h), M2
- International Affairs (30h), Bachelor of Law (LL.B., Mauritius)
- International Organizations (15h), Bachelor of Law (LL.B., Dubai)

#### *Enseignements dans d'autres institutions et à l'étranger*

- Etats-Unis et droit international, EEDIN, Nanterre (15h), 2019
- Protection internationale et droit d'asile (12h), IEP Paris, 2014-2019
- Justice pénale internationale, Caen, 18<sup>e</sup> Université de la paix, IIDHP, 2018
- Exilés de guerre, Caen, 21<sup>e</sup> Université de la paix, IIDHP, 2021
- Droit des réfugiés, Bamako (Mali), Fondation René Cassin et MINUSMA, 2018
- Droit international pénal, Dakar (Sénégal), Fondation René Cassin, 2017, 2020
- Non refoulement, Strasbourg, 18<sup>e</sup> session sur les réfugiés, IIDH et HCR, 2015

- Droit international pénal, Beyrouth (Liban), Fondation René Cassin et l'AUF, 2013

#### *Formations*

- Intervenant à la formation « Justice pénale internationale » organisée par l'ENM, site de Paris (2016, 2017). Présentation des « crimes internationaux », organisée par l'ENM, site de Paris (2016, 2017)
- Intervenant à la 8<sup>e</sup> édition des Cours intensifs sur les droits de l'homme et le droit international pénal à Lubumbashi et Kinshasa (RDC), mission Campus France (2019, 2021)

- 2010-2014 **Professeur** de droit public à l'Université Lille 2

#### *Responsabilités à l'Université*

- Élu au Conseil de Faculté
- Président de jury des L1 Droit
- Création du M2 Justice pénale internationale

#### *Enseignements*

- Relations internationales (37h), L1
- Droit international public approfondi (36h), M1
- Institutions administratives (37h), L1
- Droits de l'homme (24h), M2

### **Expérience étrangère**

- 2021 **Professeur invité** au Centre franco-argentin de l'Université de Buenos Aires (Argentine)
- 2019 **Professeur invité** à l'Université Galatasaray (Turquie)
- 2018 **Professeur invité** à l'Université Laval (Canada)
- 2016 **Professeur invité** à l'Université fédérale du Minas Gerais (Brésil)

### **Sociétés savantes, associations ou revues académiques**

**Comité de rédaction** de l'*Annuaire français de droit international* (AFDI)  
**Collège académique** de l'*Association française pour les Nations Unies* (AFNU)  
**Comité scientifique** de la revue *Questions internationales*, La documentation française  
**Comité scientifique** de la *Revue de droit international d'Assas* (RDIA)  
**Comité scientifique** de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix  
**Comité de rédaction** de la *Revue de Défense nationale* (RDN)  
**Comité de lecture** de la revue *Champs de Mars*, Presses de Science po  
**Comité de rédaction** de l'*University of Bologna Law Review*  
*Société Française pour le Droit International*, *International Law Association* (section française), *Société québécoise de droit international*  
 Membre de différents **Comités de sélection** de postes de Maître de conférences (Rouen, INALCO, etc.)

## Formation

- 2010 Agrégation de droit public (premier concours, rang : 5<sup>e</sup>)
- 2010 **Inscrit sur la liste de qualification** aux fonctions de Maître de conférences, C.N.U., section 02, droit public (classé 1<sup>er</sup> sur les postes des Universités Paris 2 St Cyr et Paris XI)
  
- 2009 **Docteur en droit public de l'Université Panthéon Assas (Paris 2)**  
Thèse sur « *La politique juridique extérieure des Etats-Unis à l'égard de la Cour pénale internationale* », soutenue le 4 mai 2009 devant un jury composé des Professeurs Serge SUR (Président), Emmanuel DECAUX (Directeur), Gilles COTTEREAU (Rapporteur), Hervé ASCENSIO (Rapporteur) et de l'Ambassadeur Jean-François DOBELLE (Suffragant)  
Mention très honorable avec les félicitations du jury, recommandation de publication et présentation aux prix de thèse. Mention de l'Université et premier prix scientifique de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN, Premier Ministre)
- 2003-2009 **Doctorant en droit public à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2)**  
Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER 3), Droit public, temps complet, Université d'Orléans, 2009 – 2010  
Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER 1-2), Droit public, temps complet, Université Panthéon-Assas, 2006 – 2008  
Centre d'études et de recherches de droit international et de relations internationales (« Terrorisme et droit international »), section francophone, Académie de droit international de La Haye. Bourse de l'Académie  
*Visiting Scholar* de la *Fletcher School of Law and Diplomacy*, Tufts University, Medford, États-Unis, sur l'invitation de M. le Professeur Michael J. GLENNON. Séjour de recherche de 3 mois soutenu par l'Université Panthéon-Assas  
Allocataire de recherche, Université Panthéon-Assas, 2003 – 2006
- 2003 **Master de Recherche (D.E.A.) en Relations internationales**, option « politiques internationales », Université Panthéon-Assas, mention bien (major)
- 1996-2002 Diplômé de la **Faculté de droit** (D.E.U.G., Licence, Maîtrise de droit international, à l'Université Jean Moulin Lyon 3) et de l'**Institut d'Etudes Politiques** de Lyon (section internationale, à l'Université Lyon 2), avec mentions

## Langues

- Français (langue maternelle)
- Anglais (fluent, B2/C1)
- Espagnol (basic)

## 2. Responsabilités scientifiques

- depuis 2020 **Co-directeur de l'Annuaire français de relations internationales** (AFRI) [avec Jean-Vincent Holeindre], ancien directeur adjoint et responsable de la rubrique « politiques juridiques extérieures » (2010-2018)

L'AFRI a une vocation généraliste. Il s'intéresse aux relations internationales dans toutes leurs dimensions – politiques, stratégiques, économiques, culturelles,

technologiques... Il rassemble dans un esprit pluridisciplinaire les spécialistes, universitaires et chercheurs, diplomates, experts, français ou étrangers. Il est préparé par un Comité de rédaction et de lecture. Toutes les contributions sont désormais soumises à l'évaluation par les pairs.

Publication honorée d'un grand prix de l'Institut de France, 2008

- 2019-2023 **Coordinateur du projet Refwar (protection en France des « réfugiés de guerre »)**, ANR, CES 41 - Inégalités, discriminations, migrations

Le projet RefWar s'intéresse à la protection en France des « réfugiés de guerre », c'est-à-dire de celles et ceux qui sont contraints à l'exil en raison d'un conflit armé dans leur pays de nationalité ou de résidence habituelle. Il entend éclairer une dimension majeure des migrations contraintes contemporaines en évaluant les instruments juridiques applicables (enquêtes de terrain), en proposant une analyse continue de l'accueil et de la protection des « réfugiés de guerre » en France (publication d'ouvrages, site internet avec un espace dédié aux notes ou chroniques d'actualité ou de jurisprudence), en formant mieux les différents intervenants (création d'un DU et d'une « clinique » juridique), et en proposant le cas échéant une évolution du droit (création d'un titre de protection supplémentaire pour motif humanitaire).

En coopération avec l'Université de Reims (Pr. A. Marie), l'Université de Versailles (Pr. T. Fleury Graff) et la Représentation du HCR en France (C. Laly-Chevalier).

42 mois - 250 000 euros, [<https://www.refwar.fr>]

- depuis 2020 **Directeur de la collection du Centre Thucydide, CNRS éditions, Biblis** (plus d'une dizaine d'ouvrages parus)
- depuis 2016 **Inventeur et co-directeur des « Journées de la justice pénale internationale »** (6 éditions)

Cette conférence annuelle de deux jours, organisée à l'Université Panthéon-Assas, rassemble les meilleurs universitaires et praticiens (Juges, Avocats, Juristes, etc.) spécialistes de la justice pénale internationale. Il s'agit certainement de la plus importante manifestation scientifique sur le sujet dans le monde francophone.

### 3. Expertises et missions extérieures

- **HCR, Nations Unies : Juge-Assesseur à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)**, depuis 2011. Nommé par la présidente dans les Grandes Formations ainsi que dans le groupe de réflexion « audience » (2016-2017)
- **ANR (Agence nationale pour la Recherche)**
  - Vice-président du Comité d'évaluation scientifique du programme « Globalisation et Gouvernance », **Agence nationale pour la Recherche**, 2012
  - Membre du Comité d'évaluation scientifique du programme « Innovation - Travail » (CE26), **Agence nationale pour la Recherche**, 2016
  - Vice-président du Comité d'évaluation scientifique du programme « Innovation - Travail » (CE26), **Agence nationale pour la Recherche**, 2017 et membre expert du Comité de revue de mi-parcours des projets

- **HCERES (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur)**
  - Membre expert de comités d'évaluation de structures de recherche universitaires, 2017 (évaluation de l'ISC-EPRED, Poitiers)
  - Membre expert de comités d'évaluation de structures de recherche universitaires, 2018 (évaluation du CTAD, Nanterre)
- **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**
  - Co-organisation avec le Pr. Muriel Ubéda-Saillard du séminaire du ministère l'Europe et des Affaires étrangères, coparrainé par le Sénégal, sur le *review process* de la Cour pénale internationale, 26 février 2021
  - Co-organisation avec l'Ambassade de France aux Pays-Bas et l'Académie de droit international et du premier concours de plaidoiries en droit international pénal, en français, première édition 2022
- **Concours**
  - Membre du jury du concours externe de l'ENA, 2014 (épreuve questions internationales)
  - Membre du jury du concours interne de l'ENA, 2015 (épreuve questions internationales)
  - Membre du jury du troisième concours de l'ENA, 2016 (épreuve questions internationales)
  - Membre du jury des concours de **Conseiller des affaires étrangères** (Orient) et de **Secrétaire des affaires étrangères** (Orient), 2015 et 2016 (épreuve droit public et épreuve questions internationales)
  - Président de jury de l'**examen d'accès au CRFPA**, IEJ Paris 2 (2016, 2017).
  - Membre du jury du **prix Thibaudet** (depuis 2014)
  - Membre du jury du **prix de thèse Justice pénale internationale** de l'Institut Universitaire Varenne (2017, 2018)
  - Membre du jury de la finale du **concours Lombois** (2017)
  - Membre du jury du **prix de thèse Jacques Mourgeon**, SFDI (2018, 2020)
- **Auditions**
  - Auditionné par le **Conseil économique, social et environnemental** (CESE), section des affaires européennes et internationales, avis sur les parcours et politiques d'accueil des demandeurs d'asile dans l'UE, 30 janvier 2018.
  - Auditionné au Conseil d'État par la **Mission d'inspection des juridictions administratives**, 25 septembre 2018.
  - Intervention au sein de la **Battle Lab Rens, ministère des Armées**, Direction du renseignement militaire, Intelligence campus, 25 novembre 2020.
- **Association**
  - Membre du Conseil d'administration (2016-2020) et **ancien Président** (2017-2019) de l'**Association pour les études sur la guerre et la stratégie** (AEGES) [<http://www.aeges.fr>] Co-directeur du groupe de recherche « justice pénale internationale »

#### 4. Encadrement doctoral

##### Thèses

- **18 doctorants dont 13 financés par une allocation (DC, ATER) et 8 en codirection ou cotutelle :**
  - Dima ALSAJDEYA, ATER Collège de France, *L'implication d'une puissance régionale dans le règlement d'un conflit politique :*

- l'exemple de l'Égypte dans le conflit israélo-palestinien* [avec H. Laurens] (2017)
- Louis-Marie BAILLE, militaire, *L'arme nucléaire tactique* (2018)
  - Camille BAYET, DC Assas, *La légitimité des opérations de maintien de la paix* [avec J.-V. Holeindre] (2020)
  - Philippe BOU NADER, *Le régime juridique de l'usage de la force armée contre les entités non étatiques* (2016)
  - Rachid CHAKER, DCM-ATER Assas, *Les rivalités d'influence dans le Golfe arabo-persique depuis 2003* [avec J.-V. Holeindre] (2015)
  - Charles-Emmanuel DETRY, DC-ATER Assas, *La contribution du droit international à l'ordre international en mer de Chine méridionale* (2017)
  - Andréa FEULLATRE, DC Assas, *Le pouvoir discrétionnaire du Procureur de la Cour pénale internationale* (2020)
  - Alexandra GRANGIEN, *La procédure pénale devant la Cour pénale internationale* (2020)
  - Joanne KIRKHAM, DCM-ATER Assas, *La régulation des Systèmes d'armes létaux autonomes* [avec O de Frouville] (2017)
  - Léa JARDIN, ATER P13, *La protection des mineurs non accompagnés en droit international et européen des droits de l'homme* [avec B. Mallevaey] (2017)
  - Mathilde JEANTIL, DCM-ATER Assas, *Sanctions économiques et prolifération nucléaire* (2016)
  - Arnaud MENTRE, diplomate, *Les sanctions dans les relations internationales contemporaines* (2020)
  - Carine MONTEIRO, DC Assas, *La Chine et la guerre du droit* (2020) [avec P. Charon]
  - Louis PEREZ, DC Assas, *L'intelligence artificielle de défense* (2019)
  - Christophe RICHER, DCM Assas, *Les opérations extérieures de la France depuis 2001* (2019)
  - Marie ROY, DC Assas, *Epidémies et conflits dans les relations internationales* [avec J.-V. Holeindre] (2015)
  - Sandrine de SENA, *La pratique des droits de la défense devant la Cour pénale internationale* [avec F. Lafontaine] (2018)
  - Marie WILMET, DC IUE, *Addressing the harms of victims of sexual and gender-based violence in international criminal procedure* [avec N. Jain] (2019)

➤ **3 docteurs :**

- Isabelle FACON, *Le facteur militaire dans la politique de sécurité de la Fédération de Russie à l'ère Poutine (2000-2019)*, Paris 2, 2020, prix de thèse de l'université paris 2
- Mohamed BAHOU, *Les franchises d'Al Qaeda en Afrique*, Paris 2, 2017
- Barbara HILD, DCM-ATER Lille, *La liberté d'expression des personnes incarcérées*, Lille, 2018

**HDR**

- Olivier BEAUVALLET, Nice, 25 mars 2021
- Blandine MALLEVAEY, Douai, 28 août 2020
- Raphaëlle NOLLEZ-GOLDBACH, ENS, 26 novembre 2018



## 5. Publications

### Ouvrages

#### Personnels

- 2022 *Droit international pénal*, Paris, LGDJ, coll. Systèmes  
- 2<sup>e</sup> édition (2022), à paraître  
- 1<sup>ère</sup> édition (2020), 232 p.
- 2021 *Relations internationales*, Paris, Dalloz, coll. Précis  
- 3<sup>e</sup> édition (2021), sous presse  
- 2<sup>e</sup> édition (2019), 792 p.  
- 1<sup>ère</sup> édition (2018), 732 p.  
*Prix Edouard Bonnefous de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Institut de France, 2018*
- 2019 *Exilés de guerre. La France au défi de l'asile*, Paris, Armand Colin, coll. Engagements, 192 p.
- 2010 *La politique juridique extérieure des Etats-Unis à l'égard de la Cour pénale internationale*, Paris, Pedone, 650 p.  
*Grand prix Choucri Cardahi de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Institut de France, 2011*

#### Collectifs ou Directions

- 2022 *Les décisions de l'asile* [avec Thibaut FLEURY GRAFF et Alexis MARIE], Paris, PUF, collections droits fondamentaux, série « Case Law », à paraître
- 2021 *Nations désunies. La crise du multilatéralisme dans les relations internationales contemporaines* [dir., avec Jean-Vincent HOLEINDRE], Paris, CNRS Editions, Biblis, sous presse
- 2021 *Universalité et complémentarité de la Justice pénale internationale. Actes des cinquantièmes journées de la justice pénale internationale* [dir., avec Olivier de FROUVILLE], Paris, Pedone, 184 p.
- 2020 *Les Opérations extérieures de la France* [dir., avec Jean-Baptiste JEANGENE VILMER], Paris, CNRS Editions, Biblis, 335 p.
- 2020 *L'hirondelle et la tortue. Actes des quatrièmes journées de la justice pénale internationale* [dir., avec Olivier de FROUVILLE], Paris, 184 p.
- 2019 *Commentaire article par article du Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, Paris, Pedone,  
- 2<sup>e</sup> édition [dir., avec Xavier PACREAU et Muriel UBEDA SAILLARD], 2 tomes, 2980 p.  
- 1<sup>ère</sup> édition (2012) [dir. Avec Xavier PACREAU], 2 tomes, 2459 p.  
*Grand Prix Choucri Cardahi de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Institut de France, 2013*
- 2018 *Les mutations de la justice pénale internationale. Actes des troisièmes journées de la justice pénale internationale* [dir., avec Olivier de FROUVILLE], Paris, Pedone, 192 p.
- 2016 Justice pénale internationale, Paris, CNRS Editions, Biblis, 432 p.

- 2015 Droit d'asile. Etat des lieux et perspectives [dir., avec Caroline Laly Chevalier], Paris, Pedone, 424 p.
- 2014 Liber Amicorum Serge Sur [dir., avec Nicolas Haupais], Paris, Pedone, 411 p.
- 2013 Elections américaines. Un bilan [dir.], Paris, Pedone, 191 p.
- 2008 *The United States and the European Union : Perceptions and Challenges* [dir., avec Célia BELIN et Leah PISAR], Paris, LGDJ, Global Understanding Series, 2008, 181 p.

## Articles

1. depuis 2013 **Directeur** de la chronique biannuelle [annuelle à compter de 2021] « **Juridictions pénales internationales** » de l'*Annuaire français de droit international* (AFDI) [avec le concours de Muriel UBEDA SAILLARD et Anne-Laure CHAUMETTE]
  - AFDI 2013, p. 359-425
  - AFDI 2015, p. 543-612
  - AFDI 2017, p. 517-573
  - AFDI 2019, p. 439-490
  - AFDI 2021, à paraître
6. 2022 « **L'adaptation de la Cour pénale internationale à la pandémie de Covid-19** » [avec Aude Brejon] in Raphael MAUREL (dir.), *L'éthique des procédures contentieuses en temps de pandémie. Approches de droits international et comparé*, Bruxelles, Bruylant, à paraître
7. 2021 « **A Two-Faced Totem : The Nuremberg Principles and the Rocky Road to International Criminal Justice** », in V. Dittrich (ed.), *70 years of the Nuremberg Principles*, Académie internationale de Nuremberg, sous presse
8. 2021 « **France – opération Barkhane. Élimination de Bah Ag Moussa** », *RGDIP*, chronique des faits internationaux, 2021/1, p. 77-83
9. 2021 « **Les réparations des violations du droit des conflits armés** », in Jean BELIN, Sebastien-Yves LAURENT et Anne-Marie TOURNEPICHE (dir.), *La conflictualité armée : enjeux interdisciplinaires*, Paris, Pedone, p. 213-228
10. 2021 « **Cour pénale internationale** », in Valère NDIOR (dir.), *Dictionnaire de l'actualité internationale*, Paris, Pedone, p. 151-153
11. 2021 « **Réfugiés** », in Valère NDIOR (dir.), *Dictionnaire de l'actualité internationale*, Paris, Pedone, p. 469-473
12. 2021 « **Veto** », in Valère NDIOR (dir.), *Dictionnaire de l'actualité internationale*, Paris, Pedone, p. 536-539
13. 2020 « **La mer, zone de survie : conclusions** » in Hélène RASPAIL (dir.), *Les droits de l'homme et la mer*, Paris, Pedone, 346 p., p. 185-192
14. 2020 « **Rapport introductif** », [avec Jean-Baptiste Jeangène Vilmer] in *Les Opérations extérieures de la France* [dir., avec Jean-Baptiste Jeangène Vilmer], Paris, CNRS Editions, Biblis, p. 13-37

15. 2020 « **Note de lecture sur B. Haddad, *Le Paradis perdu. L'Amérique de Trump et la fin des illusions européennes*** », in *AFRI*, vol. XXI, p. 885-887
16. 2020 « **Le confinement des garanties des demandeurs d'asile. A propos de l'ordonnance n° 2020-558 du 13 mai 2020** », [avec Thibaut Fleury Graff et Alexis Marie], *La semaine juridique*, Libres propos, n°44-45, p. 1108
17. 2019 « **La politique juridique extérieure des Etats-Unis à l'égard de la Cour pénale internationale : ruptures et continuité** », in Florian COUVEINHES et Raphaëlle NOLLEZ-GOLDBACH (dir.), Actes de la 1ere journée de droit international de l'ENS ? Paris, Pedone, 256 p., p. 123-142
18. 2019 « **Lawfare : le droit comme continuation de la guerre par d'autres moyens ?** », *La semaine juridique*, Libres propos, n°44-45, p. 1108
19. 2019 « **Les Etats-Unis et la Cour pénale internationale** », in Julian FERNANDEZ, Xavier PACREAU et Muriel UBEDA SAILLARD (dir.), *Commentaire article par article du Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, Paris, Pedone, 2<sup>e</sup> édition, 2 tomes, 2800 p., p. 214-228
20. 2019 « **Asile et risque sécuritaire : une déconnexion discutable entre la reconnaissance de la qualité de réfugié et l'octroi d'un statut (CJUE, M. c. Ministerstvo vnitra (C-391-16), et X (C-77/17), X (C-78/17) c. Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, arrêt du 14 mai 2019)** » [avec Thibaut Fleury Graff et Alexis Marie], *AJDA*, p. 1788-1796
21. 2019 « **L'essor de la corruption dans les relations internationales** », *Revue française de finances publiques*, n°147, p. 101-109
22. 2019 « **Note de lecture sur S. Schmitt, *La ruée vers l'Europe*** », in *AFRI*, vol. XX, p. 1039-1041
23. 2019 « **La politique française de l'asile** », in Gérard CAHIN, Florence POIRAT, Sandra SZUREK (dir.), *La condition internationale des personnes et des biens*, Paris, Pedone, p. 303-324
24. 2018 « **États-Unis - Statut de Rome. Déclarations de l'Administration Trump à l'encontre de la Cour pénale internationale** », *RGDIP*, chronique des faits internationaux, 2019/1
25. 2018 « **Introduction à l'Atelier III** » [avec Hélène Tigroudja], Actes du colloque de la SFDI sur la souveraineté pénale, Paris, Pedone, 519 p., p. 389-391.
26. 2018 « **Le concept de « pays tiers sûr » en droit de l'asile** » [avec Chloé VIEL], *AJDA*, n°6, 19 février 2018, p. 322-328
27. 2018 « **Commentaire de l'article 9 de la Déclaration des droits de l'Humanité** », in Fabrice PICOD, La déclaration des droits de l'Humanité, Bruxelles, Bruylant, 139 p., p. 79-83
28. 2018 « **Deferral requested by the United Nations Security Council (ICC)** » in RUIZ-FABRI (Hélène), *The Max Planck Encyclopedia of International Procedural Law (EiPro)*, Oxford University Press, <https://www.mpi.lu/mpeipro/>
29. 2018 « **Note de lecture sur O. Schmitt, *Pourquoi Poutine est notre allié ?*** », in *AFRI*, vol. XVIII, p. 1023-1024
30. 2017 « **La lutte internationale contre le terrorisme. Présentation introductive** », in Sylvain JACOPIN et Aurélie

- TARDIEU, *La lutte contre le terrorisme*, Paris, Pedone, 2017, 312 p., p. 129-132
31. 2017 « **Droit et pratique de l'asile en France** », *Diritto, Immigrazione e Cittadinanza*, n°1/2017, disponible sur <http://www.dirittoimmigrazionecittadinanza.it>
32. 2017 « **Entre stratégies de défausse et équilibre précaire : A propos de trois incertitudes du régime de la protection subsidiaire c)** », in Catherine-Amélie CHASSIN, *La réforme de l'asile mise en œuvre*, Paris, Pedone, 216 p., p. 176-184
33. 2017 « **L'interdiction des « robots-tueurs » au nom du désarmement humanitaire : quelques observations critiques** », *Mélanges Emmanuel Decaux*, Paris, Pedone, 1373 p., p. 175-188
34. 2017 « **Statut de Rome : révision** », in Olivier BEAUVALLET, *Dictionnaire encyclopédique de la justice pénale internationale*, Paris, Berger-Levrault, 1052 p., p. 863-865
35. 2017 « **Justice pénale internationale** » in Frédéric RAMEL, Jean-Baptiste JEANGENE VILMER et Benoît DURIEUX (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 1513 p., p. 765-773
36. 2016 « **Les étirements du droit de légitime défense (bis) : à propos de l'intervention française en Syrie** », *Annuaire brésilien de droit international*, vol. XII, p. 73-98
37. 2016 « **Rapport introductif** » in Julian FERNANDEZ, *Justice pénale internationale* [dir.], Paris, CNRS Editions, Biblis, 432 p., p. 11-24
38. 2016 « **Les systèmes d'armes létaux autonomes : en avoir (peur) ou pas** », *Revue Défense Nationale*, numéro « espace et projection de puissance », juin, p. 133-141
39. 2016 « **2015, Sauve qui peut !** », Rapport annuel sur les relations internationales, *Annuaire Français de Relations Internationales*, vol. XVII, p. 1-23
40. 2016 « **Note de lecture sur O. Zajec, Nicholas Spykman, l'invention de la géopolitique américaine** », in *AFRI*, vol. XVII, p. 971-973
41. 2016 « **La protection incertaine des étrangers en provenance d'une zone de guerre** » [avec Chloé VIEL], *AJDA*, n°35, p. 1961-1967
42. 2015 « **La réforme du dispositif français d'accueil et d'examen des demandes de protection** », *Annuaire Français de Droit International*, 2014, p. 787-816
43. 2015 « **La prévention des violations des droits de l'homme dans le cadre du droit international pénal** », in Emmanuel DECAUX et Sébastien TOUZE (dir.), *La prévention des violations des droits de l'homme*, Paris, Pedone, p. 185-203
44. 2014 « **Le démembrement envisagé du contentieux de l'asile. Juger vite plutôt que juger mieux ?** », *AJDA*, 2014, n°17, p. 967-972
45. 2014 « **Guerre (droit)** » in Francois HERVOUET, Pascal MBONGO et Carlo SANTULLI (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de l'Etat*, Paris, Berger-Levrault, 2014, 998 p., p. 493-498
46. 2014 « **Paix (droit)** » in Francois HERVOUET, Pascal MBONGO et Carlo SANTULLI (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de l'Etat*, Paris, Berger-Levrault, 2014, 998 p., p. 699-703

47. 2014 « **Puissance réelle et puissance fictive de la Cour pénale internationale : *The Ghost Writer* de Roman Polanski** », *Mélanges Serge Sur*, Paris, Pedone, 2014, p. 335-346
48. 2013 « **A propos du côté sombre de la Cour pénale internationale : revenir à Carl Schmitt ?** », *Aquilon*, la revue des internationalistes, n°10 sur Carl Schmitt, juin 2013, pp. 42-47. Voir également in Serge SUR(dir.), *Carl Schmitt. Concepts et usages*, Préface d'Olivier Beaud, CNRS, « *Biblis* », 2014, 254 p., p. 155-171
49. 2013 « **L'ingérence judiciaire au nom de la responsabilité de protéger. A propos de la situation en Libye** », *Droits*, PUF, n° 57, 2014, p. 141-160
50. 2012 « **Les Etats-Unis, l'Europe et la Cour pénale internationale** » in Julian FERNANDEZ et Xavier PACREAU, *Commentaire article par article du Statut de Rome de la Cour pénale internationale* Paris, Pedone, 2012, 2459 p., p. 91-118
51. 2011 « **A propos des conditions d'accèsion à l'indépendance du Groenland (Kalaallit Nunaat)** », *Annuaire Français de Droit International*, 2010, p. 413-435
52. 2011 « **Le droit international : enjeu et moyen de la diplomatie des Etats** », *Questions Internationales*, n°49, mai-juin 2011, p. 12-21
53. 2011 « **Private Military and Security Companies' Activities in Violation of *Jus ad Bellum*** », [avec Hélène RASPAIL et Charlotte BEAUCILLON], in Natalino RONZITTI & Francesco FRANCONI (eds.), *War By Contract, Human Rights, International Humanitarian Law and the Regulations of PMSCs*, Oxford, O.U.P., 2011, p. 396-420
54. 2010 « **Article 42** » (la procédure de conciliation), in Emmanuel DECAUX (dir.), *Commentaire du Pacte international sur les droits civils et politiques*, Paris, Economica, 2010, 996 p., p. 737-746
55. 2010 « **Article 43** » (facilités, immunités et privilèges), in Emmanuel DECAUX (dir.), *Commentaire du Pacte international sur les droits civils et politiques*, Paris, Economica, 2010, 996 p., p. 747-752
56. 2010 **Commentaire de la décision C.E.D.H. Willem c. France**, *Journal du droit international*, 2010/2
57. 2009 « **Guantanamo : une fin programmée mais difficile à mettre en œuvre** », *Questions internationales* n° 39, sept-oct 2009
58. 2009 **Commentaire de la décision C.E.D.H. Coutant c. France**, *Journal du Droit international*, 2009/2
59. 2008 « **L'expérience mitigée des tribunaux pénaux internationaux. Les limites de la justice pénale internationale** », *Annuaire Français de Relations Internationales (AFRI)*, La documentation française, Bruylant, 2008, p. 223-241
60. 2008 « **Lutte nationale contre le terrorisme et atteintes aux libertés publiques : variations sur le USA Patriot Act** », (Académie de droit international de La Haye) in Michael J GLENNON & Serge SUR (eds.), *Terrorisme et droit international*, Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2008, 813 p., p. 657-687
61. 2007 « **Un bilan des TPI** », *Questions internationales* n°23, janvier février 2007

62. 2006 « **Variations sur la victime et la justice pénale internationale** », *Amnis*, 2006/6, numéro spécial sur « la guerre et ses victimes », <http://journals.openedition.org/amnis/890>
63. 2006 « **Judicial Globalization. The Case of the International Criminal Court** », *Le Courrier*, French American Chamber of Commerce, Fall 2006, p. 7

#### Tribunes, chroniques et encadres

64. 2021 « **Réfugiés afghans : une nécessaire mise au point sur le droit d’asile en France** », [avec Thibaut FLEURY GRAFF et Alexis MARIE], *The Conversation*, 24 août 2021, <https://theconversation.com/refugies-afghans-une-necessaire-mise-au-point-sur-le-droit-dasile-en-france-166532>
65. 2021 « **Emmanuel Macron, criminel de guerre ? A propos du sort réservé aux enfants français retenus en Syrie et de la « plainte » déposée à la Cour pénale internationale** », [avec Muriel UBEDA SAILLARD], *Le Club des Juristes*, 20 avril 2021, <https://blog.leclubdesjuristes.com/emmanuel-macron-criminel-de-guerre-a-propos-du-sort-reserve-aux-enfants-francais-detenus-en-syrie-et-de-la-plainte-deposee-a-la-cour-penale-internationale-par-julian-fernandez-e/>
66. 2021 « **Ni asile, ni refuge : à statut dégradé, qualité ignorée ? A propos de deux ordonnances du Conseil d’Etat** », [avec Thibaut FLEURY GRAFF et Alexis MARIE], *Le Club des Juristes*, 8 avril 2021, <https://blog.leclubdesjuristes.com/ni-asile-ni-refuge-a-statut-degrade-qualite-ignoree/>
67. 2020 « **Guerres et terrorisme : ne pas manipuler les faits** », [avec Delphine DESCHAUX-DUTARD, Béatrice HEUSER, Jean-Vincent HOLEINDRE, Jean-Baptiste JEANGENE VILMER, Jenny Raflik GRENOUILLEAU et Bruno TERTRAIS], *L’Obs*, Idées, 1<sup>er</sup> décembre 2020, <https://www.nouvelobs.com/>
68. 2020 « **Guerres et terrorisme : ne pas se tromper de cible** », [avec Delphine DESCHAUX-DUTARD, Béatrice HEUSER, Jean-Vincent HOLEINDRE, Jean-Baptiste JEANGENE VILMER, Jenny Raflik GRENOUILLEAU et Bruno TERTRAIS], *L’Obs*, Idées, 21 novembre 2020, <https://www.nouvelobs.com/>
69. 2020 « **Tout est fait pour empêcher le Parquet national financier d’exercer normalement son office** », [collectif], *Le Monde*, Opinions, 14 octobre 2020.
70. 2020 « **L’attaque de Donald Trump contre la Cour pénale internationale illustre la brutalité de sa diplomatie** », *Le Monde*, Débats, 27 juin 2020, p. 32.
71. 2020 « **La crise sanitaire, prétexte à une fragilisation du droit d’asile** », [avec Thibaut FLEURY GRAFF et Alexis MARIE], *Le Club des Juristes*, 20 mai 2020, <https://www.leclubdesjuristes.com/blog-du-coronavirus/>
72. 2020 « **Asile et Covid-19 : l’effet d’aubaine ?** », [avec Thibaut FLEURY GRAFF et Alexis MARIE], *Libération*, 18 mai 2020, <https://www.liberation.fr/debats>
73. 2020 « **Gulliver à la Cour pénale internationale ?** », Thucyblog et Blog *Libertés, Libertés chéries*, 15 mars 2020, <http://libertescheries.blogspot.com/>
74. 2019 « **Paix et justice pénale internationale – le rôle décisif des Etats** », *Résonances*, n°1, 2019, p. 28-31
75. 2018 « **Lutte contre l’impunité des crimes de masse : un projet de loi préoccupant** » [avec Olivier DE FROUVILLE], *Libération*, 3 décembre 2018, <https://www.liberation.fr/debats>
76. 2018 « **Le projet de loi sur l’immigration n’est ni humain ni efficace** » [avec Marie-Laure BASILIEN GAINCHE, Anne-Laure

- CHAUMETTE, Thibaut FLEURY GRAFF, Alexis MARIE et Serge SLAMA], *Le Monde*, Débats, 25-26 février 2018, p. 26
77. 2016 « **Il faut traduire George W. Bush et Tony Blair devant la Cour pénale internationale** » [avec Serge SUR], *Le Monde*, Débats, 13 juillet 2016, p. 21, sélection La Matinale
78. 2014 « **La réforme du droit d'asile est imprécise et insuffisante** », *Le Monde*, Débats, 8 août 2014, p. 16
79. 2014 « **La Russie au secours de l'Ukraine ? De l'ingérence sur invitation, par humanité ou en soutien du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes** », *Le Huffington Post*, 7 mars 2014, <http://www.huffingtonpost.fr/julian-fernandez/>
80. 2014 « **Ianoukovitch à la CPI ? Faux-semblants et vrais défis** », Blog *Libertés, Libertés chéries*, 2 mars 2014, <http://libertescheries.blogspot.fr>
81. 2013 « **Syrie : prendre au sérieux l'option de la Cour pénale internationale** », *Le Huffington Post*, 1<sup>er</sup> sept. 2013, <http://www.huffingtonpost.fr/julian-fernandez/>
82. 2013 « **Il n'y a aucun fondement juridique à une intervention. Explorons d'autres choix que celui de la force** », *Le Monde*, Débats, 31 août 2013, p. 16
83. 2013 « **L'option militaire en Syrie : ni licite, ni légitime ?** », *Le Huffington Post*, 28 août 2013, <http://www.huffingtonpost.fr/julian-fernandez/>
84. 2012 « **De l'intervention humanitaire à la responsabilité de protéger : le passé d'une illusion** », *La Croix*, vendredi 20 avril, p. 13
85. 2004 « **Les Etats-Unis et la construction européenne : un comportement ambivalent** », *Questions internationales* n° 9, sept-oct 2004
86. 2004 « **Les Etats-Unis et la justice internationale** », *Questions internationales*, n°9, sept-oct. 2004
- 2004 - 2010 Participation et organisation de la **Chronique bibliographique**, *Annuaire Français des Relations Internationales* (A.F.R.I., La documentation française, Bruylant). Notes de lectures

## 6. Distinctions

- 2019 **Chevalier** dans l'ordre des **palmes académiques** (promotion de janvier).
- 2019 Prime d'excellence scientifique (PEDR, promotion nationale)
- 2016 Nommé à la première classe (promotion nationale)
- 2011, 2013 et 2018 Trois fois lauréat d'un prix de l'Académie des sciences morales et politiques

### 3. Kambuni, Lucy Muthoni (Kenya)

[Original: anglais]

#### Note verbale

L'Ambassade de la République du Kenya au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et a l'honneur de se référer à la note ICC-ASP/20/SP/37 datée du 20 mai 2021 concernant l'élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge.

L'Ambassade présente la candidature de Mme Lucy Muthoni Kambuni pour sa réélection en qualité de membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge, dont les élections se tiendront lors de la vingtième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, du 6 au 11 décembre 2021.

Une déclaration conforme au cadre de référence de la Commission consultative est jointe aux présentes, de même que le curriculum vitae et la biographie de Mme Kambuni.

L'Ambassade de la République du Kenya au Royaume des Pays-Bas saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties les assurances de sa très haute considération.

#### Exposé des qualifications

Mme LUCY MUTHONI KAMBUNI, SC, la candidate de la République du Kenya, est une éminente praticienne du droit jouissant de la plus haute considération morale et possédant des compétences et une expérience reconnues tant en droit pénal qu'en droit international.

Mme Kambuni pratique le droit depuis plus de trente-cinq ans. Elle a occupé en outre des postes de gouvernance importants dans le secteur privé et a servi la nation dans le cadre de projets délicats présentant un grand intérêt pour le public.

En décembre 2018, Mme Kambuni a été élue membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale pour un mandat de trois (3) ans, lors de la dix-septième session de l'Assemblée des États Parties, fonction qu'elle a exercée avec dévouement.

En mars 2019, Mme Kambuni s'est vu conférer le statut de membre d'honneur du Conseil de l'Ordre des avocats du Kenya (*Law Society of Kenya*) et en décembre 2019, elle a été élevée au rang de *Elder of the Order of the Burning Spear* (E.B.S.) (deuxième classe), pour services exemplaires rendus à la République du Kenya.

En juin 2019, Mme Kambuni a été nommée par Son Excellence le Président de la République du Kenya membre du tribunal chargé d'enquêter sur la conduite de M. Martin Mati Muya, juge à la *High Court* du Kenya, de Mme Lucy Njoki Waithaka, juge au tribunal des affaires environnementales et foncières du Kenya, et de M. Njagi Marete, juge au tribunal du travail et des relations sociales. Elle est actuellement vice-présidente de ce tribunal.

Mme Kambuni a enseigné le droit au niveau du premier cycle universitaire et à la Faculté de droit du Kenya (*Kenya School of Law*), l'école du barreau kényan. En 2005, elle fut la première femme élue Vice-présidente du Conseil de l'Ordre du Kenya. En 2012, Mme Kambuni a été nommée *Senior Counsel* (SC) par Son Excellence le Président de la République du Kenya, en vertu de l'article 17(1) de l'*Advocates Act* (Loi sur les avocats, chapitre 16 des lois du Kenya), pour services exemplaires rendus au service public et à la profession juridique.

Tout au long de sa carrière universitaire, Mme Kambuni a montré une préférence et un intérêt marqués pour le droit international. Elle a suivi des cours au niveau de la maîtrise à l'Université de Nairobi, notamment en droit pénal international, en contentieux international et résolution de conflits, en droit international des droits de l'homme, en droit humanitaire international, en droit international de l'environnement, en droit aérien et spatial international et en droit international de la propriété intellectuelle.



En 2012, le Procureur général du Kenya a nommé Mme Kambuni membre de la Commission de travail chargée de conseiller le Gouvernement sur l'affaire portée devant la Cour pénale internationale concernant des ressortissants kényans. Ce fut là une excellente occasion pour Mme Kambuni d'étudier et de comprendre l'affaire dont la Cour était saisie ainsi que le fonctionnement de la Cour et de conseiller le Gouvernement sur cette question.

Mme Kambuni a enseigné notamment la plaidoirie et le droit de la preuve à la Faculté de droit de l'Université Kenyatta. À la Faculté de droit du Kenya, elle a enseigné l'éthique et la pratique professionnelles, ce qui témoigne de son engagement à contribuer au professionnalisme et au comportement éthique du Barreau du Kenya.

Au cours de sa carrière professionnelle, Mme Kambuni est intervenue dans des contentieux au pénal. Il y a lieu de mentionner tout particulièrement son rôle en 2012 lorsqu'elle fut nommée par Son Excellence le Président de la République du Kenya avocate principale auprès de la Commission d'enquête sur la chute de l'hélicoptère 5Y-CDT dans la forêt de Kibiku à Ngong le 10 juin 2012, accident qui a coûté la vie aux six passagers kényans à bord, parmi lesquels le ministre de la Sécurité intérieure de l'époque, George Saitoti, et son adjoint, Joshua Orwa Ojode. Le travail de Mme Kambuni a consisté, aux côtés du Procureur de la République affecté à la Commission, à interroger les témoins et à préparer les nombreuses déclarations et la présentation à la Commission de toutes les preuves pertinentes et enfin, à préparer et à présenter les conclusions de l'enquête.

En 2008, Mme Kambuni a été nommée membre de la Commission d'enquête indépendante, dite « Commission Kriegler » qui a enquêté sur les élections générales qui se sont tenues au Kenya le 27 décembre 2007 et en particulier, sur les élections présidentielles qui ont été sérieusement contestées et ont entraîné les violences post-électorales de 2007-2008. La Commission a été mise en place en application de l'accord négocié par le Groupe d'éminentes personnalités africaines conduit par Kofi Annan, sous l'égide de l'Union africaine. Le rapport de la Commission Kriegler a fait partie intégrante de la révision de la Constitution et en particulier des lois électorales.

En 2015, le Président de la République du Kenya a nommé Mme Kambuni avocate principale auprès de la Commission d'enquête chargée d'examiner la demande aux fins d'obtenir la suspension du Gouvernement du comté de Makueni, à la suite de nombreuses plaintes de la part de résidents concernant notamment le fait que le Gouvernement et l'Assemblée du comté avaient largement détourné des fonds affectés au développement de ce dernier. Aux côtés du Procureur de la République affecté à la Commission, Mme Kambuni a veillé à ce que tous les témoins utiles soient interrogés et à ce qu'ils témoignent devant la Commission. Elle a également participé à la rédaction du rapport de cette dernière.

Comme il ressort de sa biographie et de son curriculum vitae joints aux présentes, Mme Kambuni possède une très grande expérience de professionnelle du droit et elle a exercé diverses fonctions dans les secteurs public et privé. Elle continue à servir la communauté, notamment à titre gracieux, et a à cœur de contribuer à la promotion des valeurs éthiques dans la société. Sa solide expérience ainsi que sa connaissance et sa compréhension du droit international sont de précieux atouts pour la Commission consultative, au sein de laquelle elle siège avec dévouement depuis près de trois (3) ans.

## **Curriculum vitae**

**NOM : LUCY MUTHONI KAMBUNI, SC**

**DATE DE NAISSANCE :** 17 janvier 1961

**NATIONALITÉ :** kényane

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :** L.M.Kambuni & Associates, Advocates

Kodhek Maisonettes (No.2)

Opposite Yaya Centre, Off Ring Road, Kilimani

P.O.Box 43520-00100, GPO, Nairobi, Kenya

Tél. (portable) : 0722719955

Courriel : [lucy@kambuniadv.com](mailto:lucy@kambuniadv.com)

**ÉTAT CIVIL :** mariée, enfants adultes âgés de 31, 33 et 35 ans

**LANGUES :** anglais, kiswahili et français

**MEMBRE D'ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES :** Conseil de l'Ordre des avocats du Kenya (*Law Society of Kenya*), Conseil de l'Ordre des avocats d'Afrique de l'Est (*East Africa Law Society*), Ordre national des avocats (États-Unis)

### OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Acquérir une solide expérience dans la pratique du droit dans le secteur public comme privé et dans le domaine international.

### ÉTUDES

**2005**

Maîtrise de droit (LLM) en droit public international : droit pénal international, contentieux internationaux et résolution de conflits, droit aérien et spatial international et droit international des droits de l'homme. Autres matières étudiées : droit constitutionnel comparé, droit international de la propriété intellectuelle, le droit et l'économie, droit international de l'environnement et droit humanitaire international (Université de Nairobi).

**16 septembre 1985**

Admise en tant qu'avocate à la *High Court* du Kenya.

**1985**

Diplôme de la Faculté de droit du Kenya, Nairobi.

**1984 - 1985**

Cabinet d'avocats Kaplan & Stratton Advocates, Nairobi ; stage en vue de l'obtention du diplôme de la Faculté de droit du Kenya.

**1980 - 1984**

Faculté de droit de l'Université de Nairobi, reçue avec mention bien.

**1978 - 1979**

Fin d'études secondaires (trois matières principales et une option - 16 points), *Alliance Girls' High School*, Kenya.

**1974 - 1977**

Études secondaires (« Division I » - 13 points), *Alliance Girls' High School*, Kenya.

### EMPLOIS OCCUPÉS

**5 mai 2006 à aujourd'hui :** Fondatrice du cabinet d'avocats L.M. Kambuni & Associates Advocates, Nairobi.

**2007 - 2012 :**

Maître de conférences, Faculté de droit du Kenya, Nairobi.

**2008 - 2011 :**

Maître de conférences, Faculté de droit de l'Université Kenyatta, Nairobi.

**1<sup>er</sup> août 1991 - 4 mai 2006 :** Associée au sein du cabinet d'avocats Kambuni & Githae Advocates, Nairobi.

**17 septembre 1985 –**

**31 juillet 1991 :**

Avocate (service du contentieux) au sein du cabinet d'avocats Kaplan & Stratton Advocates, Nairobi.

### PRINCIPALES QUALIFICATIONS ET RÉALISATIONS

- **12 décembre 2019 :** Élevée au rang de *Elder of the Order of the Burning Spear* (E.B.S) (deuxième classe), pour services exemplaires rendus à la République du Kenya.
- **4 juin 2019 :** Nommée par Son Excellence le Président de la République du Kenya membre du tribunal chargé d'enquêter sur la conduite de M. Martin Mati Muya, juge à la *High Court* du Kenya, de Mme Lucy Njoki Waithaka, juge au tribunal des affaires environnementales et foncières du Kenya, et de M. Njagi Marete, juge au tribunal du travail et des relations sociales. Actuellement vice-présidente de ce tribunal.

- **30 mars 2019** : Élu(e) membre d'honneur du Conseil de l'Ordre des avocats du Kenya.
- **Décembre 2018** : Élu(e) membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale pour un mandat de trois (3) ans, lors de la dix-septième session de l'Assemblée des États Parties.
- Praticienne du droit depuis plus de trente-cinq (35) ans, notamment en droit des sociétés, droit commercial, droit constitutionnel, droit électoral et droit pénal.
- Consultante en droit constitutionnel auprès de différentes administrations et autorités publiques.
- **Octobre 2016** : Membre de la Commission pour l'enseignement universitaire.
- **Mars 2015** : Nommée par Son Excellence le Président de la République du Kenya Avocate principale auprès de la Commission d'enquête chargée d'examiner la demande aux fins de la suspension du Gouvernement du comté de Makueni.
- **Octobre 2014** : *Trustee* certifié au titre du *Trustee Development Program*, Kenya.
- **août 2014** : Nommée par le Président de la Cour Suprême de la République du Kenya (*Chief Justice*) membre du Comité de réglementation de l'emploi et des relations du travail et actuellement vice-présidente du Comité.
- **11 décembre 2012** : Nommée Avocate principale (*Senior Counsel, SC*) par Son Excellence le Président de la République du Kenya, en vertu de l'article 17(1) de l'*Advocates Act* (Loi sur les avocats, chapitre 16 des lois du Kenya), en reconnaissance des services exemplaires rendus à la profession juridique et au service public.
- **Novembre 2012 - novembre 2013** : Consultante pour ONU Femmes pour *Gender Analysis of the Devolution Process to Inform Medium Term Plan II*, Nairobi.
- **2012 - 2020** : Présidente du Conseil d'administration du fonds de retraite Alexander Forbes Retirement Fund (connu aujourd'hui sous le nom de Zamara Fanaka Retirement Fund).
- **Juillet 2012** : Nommée par Son Excellence le Président de la République du Kenya Avocate principale auprès de la Commission d'enquête sur la chute de l'hélicoptère 5Y-CDT dans la forêt de Kibiku à Ngong le 10 juin 2012.
- **Mai 2012 - décembre 2012** : Conseillère dans le cadre de la campagne *Kenya National Integrated Civic Education Program Media Campaign*, programme durable d'éducation civique sur la Constitution du Kenya en 2010 par l'intermédiaire de la télévision et de la radio.
- **Janvier - mars 2012** : Membre de la Commission de travail (nommée par le Procureur général) chargée de conseiller le Gouvernement sur l'affaire portée devant la Cour pénale internationale concernant des ressortissants kényans.
- **Janvier - février 2012** : Conseillère auprès du Forum du secteur public pour la formation des formateurs des hauts fonctionnaires du secteur public dans le cadre du « Programme national intégré d'éducation civique du Kenya » et présentation d'exposés sur le « Concept et les principes de dévolution » et la « Gouvernance des relations entre les comtés et intergouvernementales », Nairobi.
- **Janvier 2012** : Évaluation très complète par des pairs des ressources civiques du « Synopsis de la Constitution » pour le Programme national intégré d'éducation civique du Kenya, en tant que consultante pour le ministère de la Justice, de la cohésion nationale et des affaires constitutionnelles, Nairobi.
- **Mars 2010 - juillet 2010** : Consultante pour la « Fourniture d'un soutien et de conseils d'ordre technique sur le processus de réforme constitutionnelle sous l'égide du ministère de la Justice, de la cohésion nationale et des affaires constitutionnelles » ; réalisation d'une étude et publication d'un rapport sur le « Gouvernement décentralisé dans le cadre du projet de Constitution du Kenya » ; présentation de plusieurs exposés sur le sujet dans le cadre du « Dialogue constitutionnel public avec les experts sur le projet de Constitution du Kenya », série de réunions publiques organisées par le ministère dans tout le pays pendant la période précédant le référendum.
- **Octobre 2010 - septembre 2011** : Vice-présidente du Groupe spécial sur le gouvernement décentralisé.
- **Mai 2010** : Coordinatrice du Comité du Conseil de l'Ordre sur l'éducation civique pour le projet de Constitution du Kenya, Nairobi.

- **Mars - septembre 2008** : Membre de la Commission d'enquête indépendante, dite « Commission Kriegler », qui a enquêté sur les élections générales qui se sont tenues au Kenya le 27 décembre 2007 et qui a été mise en place en application de l'accord négocié par le Groupe d'éminentes personnalités africaines conduit par Kofi Annan.
- **Décembre 2007 - janvier 2012** : Présidente intérimaire du *Tourism Trust Fund*.
- **2006 - 2010** : Membre du Conseil, Université Masinde Muliro des sciences et de la technologie.
- **2006** : Membre du Comité directeur de l'examen multisectoriel, une initiative conjointe réunissant le Gouvernement, les partis politiques et des acteurs non étatiques, chargés de l'examen de la Constitution du Kenya.
- **2006** : Membre du Comité permanent du Conseil de l'Ordre sur l'examen de la Constitution (avec comme résultat un projet de Constitution pour le Kenya, du Conseil de l'Ordre du Kenya – LSK).
- **2005 - 2020** : Administratrice du fonds de retraite Alexander Forbes Retirement Fund (connu aujourd'hui sous le nom de Zamara Fanaka Retirement Fund).
- **2005 - 2009** : Administratrice de la *Kenya Private Sector Alliance* (KEPSA).
- **2005 - 2012** : Administratrice du *Tourism Trust Fund* (initiative de l'Union européenne et du Gouvernement du Kenya).
- **2004 - Octobre 2007** : Membre du Conseil de l'enseignement juridique.
- **Février 2005** : Membre du Groupe spécial sur l'élaboration d'une politique et d'un cadre pour l'enseignement et la formation juridiques au Kenya.
- **2004 - 2005** : Vice-présidente du Conseil de l'Ordre du Kenya (*Law Society of Kenya*).
- **2003 - 2009** : Membre du Conseil de gouvernance de l'Hôpital Mater.
- **2003 - 2005** : Membre du Groupe ad hoc de la Commission de discipline du Conseil de l'Ordre du Kenya.
- **2003** : Présidente de la Commission du Conseil de l'Ordre du Kenya chargée d'enquêter sur la corruption dans la fonction judiciaire.
- **2002 - 2003** : Membre du Comité de réglementation du Conseil des ONG.
- **1995** : Membre fondateur du Conseil de l'Ordre des avocats d'Afrique de l'Est (*East Africa Law Society*), Washington D.C.

#### TRAVAUX NON PUBLIÉS

- i) *The Application of International Criminal Law in Kenya* (« L'application du droit pénal international au Kenya »)
- ii) *The International Criminal Court and Non-International Armed Conflict with Reference to Darfur* (« La Cour pénale internationale et un conflit armé non international avec référence au Darfour »)
- iii) *The International Court of Justice and Settlement of African Disputes: Trends and Prospects* (« La Cour internationale de justice et le règlement des différends africains : tendances et perspectives ») (mémoire présenté en vue de l'obtention d'une maîtrise de droit (LLM), Faculté de droit de l'Université de Nairobi, 2003 - 2005)

#### RECONNAISSANCE

2019 : République du Kenya

2006 : Conseil de l'Ordre des avocats du Kenya (*Law Society of Kenya*)

2005 : Conseil de l'Ordre des avocats d'Afrique de l'Est (*East Africa Law Society*)

## 4. Kolaković-Bojović, Milica (Serbia)

[Original anglais]

### Note verbale

L'ambassade de la République de Serbie à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, en référence à la Note verbale du Secrétariat ICC-ASP/20/SP/53 en date du 30 août 2021, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Gouvernement de la République de Serbie a décidé de présenter la candidature de M<sup>me</sup> Milica Kolaković-Bojović à l'élection du Comité consultatif pour la présentation des candidatures aux fonctions de juges de la Cour pénale internationale, élections devant avoir lieu au cours de la vingtième session de l'Assemblée des États Parties.

L'Ambassade a l'honneur de joindre à la présente un Énoncé des qualifications de M<sup>me</sup> Milica Kolaković-Bojović ainsi que son *curriculum vitae*.

### Énoncé des qualifications

La République de Serbie présente la candidature du Prof. Dr Milica Kolaković-Bojović à l'élection du Comité consultatif pour les candidatures aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale (Comité consultatif).

Ce document est présenté conformément à l'Article 36, paragraphe 4 c) du Statut de Rome et de la Résolution ICC-ASP/10/Rés.5, adoptée par l'Assemblée des États Parties, relative à la procédure pour l'élection des membres du Comité consultatif.

M<sup>me</sup> Kolaković-Bojović satisfait aux exigences exposées sous les termes de référence du Comité consultatif. Elle est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité. Elle possède également des compétences reconnues dans les domaines concernés du droit international, notamment du droit humanitaire international, du droit pénal et du droit relatif aux droits de l'homme, ainsi qu'une vaste expérience de juriste professionnelle en rapport direct avec le travail judiciaire de la Cour.

En juin 2017, M<sup>me</sup> Kolaković-Bojović a été élue membre du Comité des Nations-Unies sur les disparitions forcées (UN CED). En septembre 2017, elle a été nommée au poste de point focal de l'UN CED pour les représailles. Depuis 2019, elle est Vice-Présidente de ce Comité. Dans le cadre du Comité, elle a occupé la fonction de Rapporteur à plusieurs reprises, et a aussi participé à l'élaboration des Principes de base pour la recherche de personnes disparues, adoptés par le CED en 2019. Depuis 2020, elle est membre du Groupe de Travail sur les actions urgentes. En 2020 également, le Comité l'a désignée pour travailler sur l'élaboration de Lignes directrices pour prévenir ou répondre aux intimidations et représailles contre les personnes individuelles ou les groupes coopérant avec le Comité sur les disparitions forcées.

M<sup>me</sup> Kolaković-Bojović possède une connaissance approfondie et une vaste expérience des normes internationales et du cadre institutionnel des Nations-Unies relativement à la protection des droits de l'homme, acquises grâce à son statut de membre du UN CED, mais aussi grâce à son travail en tant qu'experte indépendante dans le domaine des droits des victimes et de la justice transitionnelle.

Au cours de sa carrière professionnelle, M<sup>me</sup> Kolaković-Bojović a participé en tant qu'experte à de nombreuses recherches scientifiques et projets financés par des donateurs dans le secteur de la justice, tant au niveau national qu'au niveau international. Elle a également coordonné ou participé à l'élaboration de plus de 30 analyses de politiques publiques et documents stratégiques dans le domaine des poursuites pour crimes de guerre, des droits des victimes, de l'exécution de sanctions pénales et de réforme judiciaire.

Elle a d'ores et déjà publié deux ouvrages et plus de 80 articles scientifiques ou chapitres de livres. Elle est rédactrice en chef du *Journal de Criminologie et de droit pénal* et membre de l'Association serbe de théorie et de pratique du droit pénal.

Pour toutes les raisons présentées ci-dessus, la République de Serbie est convaincue que le Prof. Dr Milica Kolaković-Bojović possède les qualités nécessaires pour devenir membre du Comité consultatif pour les candidatures aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale, et qu'elle serait à ce titre en mesure de fournir une contribution utile et significative.

## **Curriculum vitae**

### **Renseignements personnels**

Nom : Kolaković-Bojović, Milica

Date et lieu de naissance : 17 février 1984, Belgrade, Serbie

Nationalité : serbe

Langues de travail des Nations-Unies : anglais

### **Fonctions ou postes actuels**

1. Depuis 2019 : Vice-Présidente du Comité des Nations-Unies sur les disparitions forcées
2. Depuis 2017 : Membre du Comité des Nations-Unies sur les disparitions forcées ; Rapporteur du Comité sur la question des représailles
3. Depuis 2020 : membre du Groupe de travail sur les actions urgentes
4. Senior Research Fellow à l'Institut de recherche en socio-criminologie, Belgrade, Serbie
5. Professeur assistante de droit et de procédure pénale, Université PEM, Sarajevo, Bosnie-Herzégovine
6. Experte indépendante en réforme juridique et judiciaire sur de nombreux projets de réforme (OSCE, UNICEF, PNUD, Union européenne et Conseil de l'Europe).

### **Formation universitaire**

2016 : Université de Belgrade, Faculté de droit : Doctorat en droit et procédure pénale (Efficacité de la justice pénale)

2008 : Université de Belgrade, Faculté de droit : Maîtrise en droit pénal (Justice pour mineurs)

2007 : Université de Belgrade, Faculté de droit : Licence, Département judiciaire

### **Principales activités professionnelles**

M<sup>me</sup> Milica Kolaković-Bojović est professeur de droit pénal, chercheur titulaire en institut scientifique et spécialiste indépendante en droit et en droits de l'homme.

En juin 2017 M<sup>me</sup> Kolaković-Bojović a été élue membre de l'UNCED. En septembre 2017 elle a été nommée au poste de point de référence UNCED sur la question des représailles. Depuis 2019 elle est Vice-Présidente du Comité. Dans le cadre de son travail avec le Comité, elle a rempli les fonctions de Rapporteur en plusieurs occasions, mais a également travaillé à l'élaboration des *Principes directeurs pour la recherche des personnes disparues* adoptés par le CED en 2019. Depuis 2020, elle est membre du Groupe de Travail sur les actions urgentes. En 2020 également, le Comité l'a désignée pour travailler à l'élaboration des *Lignes directrices pour prévenir et répondre à l'intimidation et aux représailles contre les personnes individuelles et les groupes coopérant avec le Comité sur les disparitions forcées*.

Au cours de sa carrière professionnelle, M<sup>me</sup> Kolaković-Bojović a participé en tant qu'experte à de nombreuses recherches scientifiques et projets financés par des donateurs dans le secteur judiciaire, soutenus ou mis en place par l'OSCE, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, la Banque mondiale, l'USAID, l'UNICEF, l'UNDP, les gouvernements suisse et allemand, tant au niveau national qu'au niveau international. Elle a également coordonné ou participé à l'élaboration de plus de 30 analyses de politiques publiques et documents stratégiques dans

le domaine des poursuites pour crimes de guerre, des droits des victimes, de l'exécution des sanctions pénales et de la réforme judiciaire.

M<sup>me</sup> Kolaković-Bojović possède une connaissance approfondie et une vaste expérience des normes internationales et du cadre institutionnel des Nations-Unies en rapport avec la protection des droits de l'homme, acquises du fait qu'elle est membre de l'UNCED, mais aussi du fait qu'elle travaille en tant qu'experte indépendante dans le domaine des droits des victimes et de la justice transitionnelle.

Outre ses travaux universitaires et son engagement d'experte dans les réformes du secteur judiciaire, M<sup>me</sup> Kolaković-Bojović a pris part au Dispositif de Négociation de la République de Serbie avec les Nations-Unies, de 2013 à 2018 dans le rôle de coordinatrice du Plan d'action pour le chapitre 23 et de présidente du Conseil pour la mise en place du Plan d'action pour le chapitre 23.

M<sup>me</sup> Kolaković-Bojović a jusqu'à présent publié deux ouvrages et plus de 80 articles scientifiques et chapitre de livres. Elle est rédactrice en chef du Journal de criminologie et de droit pénal, et membre de l'Association serbe pour la théorie et la pratique du droit pénal.

## Publications récentes

### Livres

- 1). Kolaković-Bojović, M., Petković M. Bojan (2020), *Le Judiciaire en Serbie entre l'État de droit et l'autonomie*, Institut de recherches en socio-criminologie, Belgrade.
- 2). Kolaković-Bojović, M. (2018), *Organisation du judiciaire en République de Serbie – cadre de la réforme et normes européenne*, Institut de recherches en socio-criminologie, Belgrade.

### Articles et chapitres de livres

- 1) Kolaković-Bojović, M. (2021), « Réclusion à perpétuité et liberté conditionnelle en Serbie – (An) Occasion manquée délibérément, *Journal de criminologie et de droit pénal*, n° 59(1), ISSN 1820-2969
- 2) Kolaković-Bojović, M. (2020). « Instructions pour les victimes (2012/29 / EU) et législation pénale de la République de Serbie », dans C. Bejatović (éd.) *Victime d'infraction pénale et instruments de protection de droit pénal (normes juridiques internationales, législation pénale régionale, demandes et mesures pour améliorer la protection)* (p. 41-54), Belgrade, mission OSCE de la République de Serbie, ISBN 978-86-6383-093-6.
- 3) Kolaković-Bojović, M, Grujić, Z. (2020), « Victimes de crimes et le droit à la dignité humaine – Défis et attitudes en Serbie », dans Z. Pavlović (éd.), *Annuaire de protection des droits de l'homme, Le Droit à la dignité humaine* (p. 239-270) Novi Sad, Voïvodine, province autonome de la République de Serbie – médiateur et Institut de recherches socio-criminologiques.
- 4) Kolaković-Bojović, M. (2019), « Déplacement abusif des enfants, Protection des droits de l'enfant », dans *Trente ans après l'adoption de la convention des droits de l'enfant*, n° 2, p. 429-449.
- 5) Kolaković-Bojović, M. (2019), « La Synergie entre le droit pénal et la médecine pendant la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre la disparition forcée », dans I. Stevanović et N. Vujičić (éd.), *Droit pénal et médecine*, articles de la conférence internationale thématique scientifique (p. 387-398), Palić, 29-30.05.2019, Belgrade, Institut de recherche socio-criminologique, ISBN 978-86-80756-18-9.
- 6) Kolaković-Bojović, M. et Tilovska-Kechegi, E. (2019), « Coopération dans la poursuite pour crimes de guerre comme un signe d'adhésion à l'Union européenne », dans G. Ilik et A. Stanojoska (éd.), *Vers un meilleur avenir : démocratie, intégration à l'Union européenne et justice pénale* (p. 83-99). Bitola, faculté de droit, Saint-Clément Ohridski, ISBN 978-608-4670-04-9.
- 7) Kolaković-Bojović, M. (2019), « Limitations de la durée de détention – entre protection et violation des droits de l'homme », dans S. Bejatović (éd.), *Détention*

- et autres moyens de sécuriser la présence de l'accusé dans les procédures pénales (normes légales internationales, législation régionale et mise en œuvre)*, (p. 329-346), Belgrade, OSCE. ISBN 978-86-6383-087-5.
- 8) Kolaković-Bojović, M. et Tilovska-Kechegi, E. (2018), « L'Application uniforme du droit – normes européennes et défis en Serbie », dans Z. Pavlović (éd.), *Annuaire n° 1, Protection des droits de l'homme « de l'illégalité à la légalité »*, (p. 115-136). Novi Sad, défenseur provincial des citoyens, Belgrade, Institut de recherche socio-criminologique, ISBN: 978-86-89417-08-1
  - 9) Tilovska-Kechegi, E., Rakitovan, D. et Kolaković-Bojović, M. (2018), « Diplomatie numérique dans un monde en mutation », dans S. Nikoloska et A. Stanojoska (éd.) *Sécurité, défis politiques et juridiques du monde moderne* » (p. 178-188), Bitola, université Saint-Kliment Ohridski, ISBN 978-9989-870-79-8
  - 10) Kolaković-Bojović, M. (2018), « Indépendance du judiciaire et efficacité de la protection de la justice en tant que norme juridique internationale et préalable à toute adhésion à l'Union européenne. Organisation du judiciaire et efficacité de la protection de la justice » (p. 95-116). Zlatibor/Belgrade, Association serbe pour la théorie et la pratique du droit pénal.
  - 11) Turanjanin, V., Kolaković-Bojović, M. et Soković, S. (2018), « Le Rôle du conseil de défense dans le code de procédure pénale serbe : norme et pratique », *Annales de la faculté de droit*, Zenica, 11(21), p. 41-58.
  - 12) Kolaković-Bojović, M. (2018), « Enfants victimes en Serbie : cadre normatif, étapes dans la réforme et normes européennes », dans I. Stevanović (éd.), *Collection thématique d'articles de portée internationale / Conférence scientifique internationale « La justice adaptée aux enfants »* (p. 171-182). Palić, 6-7 juin 2018, Belgrade, Institut de recherche socio-criminologique, ISBN: 978-86-80756-10-3
  - 13) Tilovska-Kechegi, E., Kolaković-Bojović, M. et Turanjanin, V. (2018), « Appui aux victimes de crimes : normes européennes et défis en Serbie », dans G. Ilik et A. Stanojoska (éd.), *Vers un avenir meilleur : État de droit, démocratie et développement polycentrique* (p. 125-135), Bitola, université Saint-Kliment Ohridski, ISBN: 978-608-4670-00-1
  - 14) Tilovska-Kechegi, E., Kolaković-Bojović, M. et Turanjanin, V. (2018), « Nouvelles stratégies européennes pour l'ouest des Balkans : espoir pour le futur ou report sans fin ? », dans G. Ilik et A. Stanojoska (éd.), *Vers un avenir meilleur : État de droit, démocratie et développement polycentrique* (p. 125-135), Bitola, université Saint-Kliment Ohridski, ISBN: 978-608-4670-00-1
  - 15) Kolaković-Bojović, M. et Turanjanin, V. (2018), « Lieux de détention secrets de la Cour européenne de la jurisprudence des droits de l'homme », dans *Réformes du système de sécurité en tant que préalable à l'intégration euro-atlantique* (p. 152-164), Ohrid, faculté de sécurité-Skopje.
  - 16) Kolaković-Bojović, M. (2018), « Le Principe de l'État de droit : conception européenne ou identités juridiques nationales », dans O. Vujović (éd.), *Universalité et particularité en droit* (p. 137-160). Kosovska Mitrovica, faculté de droit-université de Priština, Kosovska Mitrovica.
  - 17) Kolaković-Bojović, M. (2018), « L'État de droit et les changements dans la constitution en Serbie », dans M. Simović (éd.), *La Législation pénale et le Fonctionnement de l'État de droit* (p. 277-392). Trebinje, Serbian Association serbe pour la théorie et la pratique du droit pénal.
  - 18) Kolaković-Bojović, M. (2017), « Les Opinions de la Commission de Venise en tant que cadre pour des changements dans la constitution », dans *Le Parti qui commande le système judiciaire, Journal de l'Institut de recherche socio-criminologique*, n° 3/2017, p. 21-37, UDC 347.97, ISSN : 0350-2694
  - 19) Kolaković-Bojović, M. et Turanjanin, V. (2017), « Autonomie du service des poursuites publiques – L'influence du principe "Freins et contrepoids" et les normes internationales », *Journal du droit pénal de l'Europe de l'Est*, n° 4(2), p. 26-41, DOI : 1450114
  - 20) Kolaković-Bojović, M. et Turanjanin, V. (2017), « Organisation du système judiciaire en République de Serbie dans le cadre des amendements constitutionnels », Belgrade, *Réseau universitaire de le règle de droit*.



- 21) Kolaković-Bojović, M. (2017), « Assistance juridique gratuite en tant que norme internationale », dans S. Bejatović. et M. Kolaković-Bojović (éd.), *Une assistance juridique gratuite : Ratio legis, sa portée et ses conditions d'application* (p. 129-147), Belgrade, Association serbe pour la théorie et la pratique du droit pénal, ISBN: 978-86-88945-05-9
- 22) Kolaković-Bojović, M. (2017), « Crimes économique et chapitres 23 », dans I. Stevanović et V. Čolović (éd.), *Crimes économiques* (p. 95-106), Belgrade, Institut de recherche socio-criminologique et Institut de droit comparatif, ISBN: 978-86-80186-26-9
- 23) Kolaković-Bojović, M. et Turanjanin, V. (2017), « La Surveillance secrète de la communication en tant que technique spéciale d'investigation au profit de la Cour européenne des droits de l'homme », dans *Liberté, sécurité : le droit à la vie privée* (p. 323-341), Novi Sad, Institut de recherche socio-criminologique / Défenseur provincial des citoyens. ISBN: 978-86-80756-07-3
- 24) Kolaković-Bojović, M. (2017), « Renforcement des capacités infrastructurelles du système judiciaire en tant que préalable à l'efficacité de la justice pénale », dans *Conférence internationale scientifique, journées Archibald Reiss*, vol. 2, (p. 379-389), Belgrade, Académie de criminalistique et d'études policières, ISBN: 978-86-7020-386-0
- 25) Kolaković-Bojović, M. (2017), « Victime de crime (Chapitre 23 – Le droit et sa pratique en République de Serbie). Mécanismes de réforme et chapitre 23 (un an après) », (p. 140-150) Zlatibor/Belgrade, Association serbe pour la théorie et la pratique du droit pénal / OSCE.
- 26) Kolaković-Bojović, M. (2017), « Plan d'action pour le Chapitre 23 en tant que cadre stratégique pour améliorer les relations entre le judiciaire et les médias en République de Serbie », dans I. Stevanović (éd.) *Judiciaire et médias* (p. 145-154), Palić, Institut de recherche socio-criminologique, ISBN: 978-86-83287-97-0
- 27) Kolaković-Bojović, M. (2017), « Libération conditionnelle et mesures de sécurité médicale », dans S. Bejatović et I. Jovanović (éd.) *Mesures de sécurité médicale – aspects juridiques et médicaux (expériences de législation régionale au cours de la mise en œuvre et mesures pour une amélioration)*, (p. 145-154), Belgrade, OSCE, ISBN : 78-86-6383-050-9
- 28) Kolaković-Bojović, M. (2017), « L'Incrimination de disparition forcée dans le droit pénal de la République de Serbie », *Journal de l'Institut de recherche socio-criminologique*, 2017/1, p. 135-148. UDC : 343.43(497.11), DOI : 1363733
- 29) Kolaković-Bojović, M. (2017), « Surveillance efficace et évaluation de la réforme judiciaire comme un moyen d'accélérer l'accès aux normes européennes », dans *Police et judiciaire, garanties des libertés et de la sécurité en État de droit* (p. 139-148), Tara, Académie de criminalistique et d'études policières / Fondation Hanns Seidel. ISBN: 978-86-7020-379-2
- 30) Kolaković-Bojović, M. (2017), « Alignement de la législation pénale serbe sur les normes européennes dans le Chapitre 23 », dans *Législation pénale entre pratique et législation, et alignement sur les normes européennes* (p. 267-274), ISBN: 978-99976-681-1-0
- 31) Kolaković-Bojović, M. (2016), « Dispositions constitutionnelles sur l'indépendance de la justice et les normes européennes », *Annales de la faculté de droit de Belgrade, Revue de droit*, n° 64(3), p. 192-204, UDC 347.97(4-672EU), DOI :10.5937/AnaliPFB1603192K
- 32) Kolaković-Bojović, M. (2016), « Efficacité des procédures pénales pour le crime organisé », dans J. Ćirić et I. Stevanović (éd.), *La Lutte contre le crime organisé* (p. 121-131), Vršac/Beograd, Institut de recherche socio-criminologique / Institut de droit comparatif, ISBN: 978-86-80186-17-7
- 33) Kolaković-Bojović, M. (2016), « L'Organisation du système judiciaire en République de Serbie et le Chapitre 23 », dans *Intégrations européennes et législation pénale* (p. 98-106), Zlatibor/Belgrade, Association serbe pour la théorie et la pratique du droit pénal / OSCE, ISBN : 978-86-6411-010-5
- 34) Kolaković-Bojović, M. (2016), « Effet de l'abolition multiple du jugement de première instance sur la durée des procédures pénales », dans S. Bejatović et I. Jovanović (éd.), *Recours juridiques dans les procédures pénales/les législations*

- pénales dans la région, et expériences lors de leur mise en œuvre* (p. 271-283), Belgrade, OSCE, ISBN : 987-86-6383-039-4
- 35) Kolaković-Bojović, M. (2016), « Loi sur la protection du droit à être jugé dans un délai raisonnable : cadre pour une sanction pénale qui serve ses objectifs et ses économies », dans I. Stevanović et A. Batrićević (éd.), *Journal thématique d'articles de portée internationale / Conférence scientifique internationale « Sanctions et dispositions pénales et pour délits mineurs : contrainte, exécution et libération conditionnelle »* (p. 203-214), Palić, 02-03.06.2016, Belgrade, Institut de recherche socio-criminologique, ISBN: 978-86-83287-90-1
- 36) Kolaković-Bojović, M. (2016), « Soutien aux victimes et aux témoins dans le cadre des négociations d'adhésion à l'Union européenne », dans *Intégration européenne : Justice, liberté et sécurité* (p. 355-365), Tara/Belgrade : Académie de criminalistique et études policières / Fondation Hanns Seidel, ISBN : 978-86-7020-354-9
- 37) Kolaković-Bojović, M. (2016), « Négociation d'adhésion de la République de Serbie à l'Union européenne, et nécessité d'amendements sur la législation de procédure pénale » dans *Orientations prédominantes dans l'élaboration de la législation pénale, et autres questions concernant le système juridique en Serbie* (p. 232-341), Kopaonik/Belgrade, Association de procureurs généraux et de substituts du procureur général / Association serbe pour la théorie et la pratique du droit pénal.
- 38) Kolaković-Bojović, M. (2015), « Service de documentation dans les procédures pénales : efficacité concernant l'écart entre vœu pieux et mauvaises habitudes », *Journal de l'Institut de recherche socio-criminologique*, n° 2/2015, p. 113-122, ISSN 0350-2694
- 39) Kolaković-Bojović, M. (2015), « L'efficacité du système de justice pénale comme un moyen de combattre le crime », dans M. Hugson et Z. Stevanović (éd.), *Crime et société de Serbie : défis concernant la désintégration sociale, la régulation sociale et la préservation de l'environnement* (p. 237-254), Belgrade, Institut de recherche socio-criminologique, UDC : 343.9(082), ISBN : 978-86-83287-87-1
- 40) Kolaković-Bojović, M. (2015), « Efficacité des procédures pour crime de guerre devant les tribunaux serbes », *Journal de l'Institut de recherche socio-criminologique*, 2015/1, p. 155-167, UDC : 341.48/49(497.11)
- 41) Kolaković-Bojović, M. (2015), « Renforcement des capacités de l'Académie judiciaire en tant que préalable pour la durabilité d'une éducation de qualité pour agir dans les affaires criminelles concernant les mineurs », dans I. Stevanović (éd.), *Les Mineurs, auteurs et victimes des crimes et de délits* (p. 395-404), Belgrade, Institut de recherche socio-criminologique, UDC : 343.211.3-053-6(082), ISBN : 978-86-83287-85-7
- 42) Kolaković-Bojović, M. (2015), « Surveillance secrète des communications comme technique spéciale d'investigation, et droit à la vie privée », *L'Univers des tribunaux*, n° 27, p. 50-56.
- 43) Kolaković-Bojović, M. (2015), « Position des procureurs généraux en République de Serbie : écart entre statut et fonction », *L'Univers des tribunaux*, n° 28, p. 30-34.
- 44) Kolaković-Bojović, M. (2014), « Abus de pouvoir du magistrat responsable – *de lege lata et de lege ferenda* », dans L. Kron (éd.), *Délit et sanction : De lege lata et de lege ferenda*, (p. 237-246). Beograd, Institut de recherche socio-criminologique, UDC : 343.85(082), ISBN : 978-86-83287-78-9
- 45) Kolaković-Bojović, M. (2014), « Efficacité des procédures pénales, réforme du système judiciaire et négociations d'adhésion à l'Union européenne », *Journal de l'Institut de recherche socio-criminologique*, 2014/2, p. 189-201, UDC : 340.137:343.13(497.11:4-672EY)
- 46) Kolaković-Bojović, M. (2013), « Le droit à la défense juridique de l'accusé et l'efficacité des procédures pénales », *Journal de l'Institut de recherche socio-criminologique*, 2013/1, p. 131-148, UDC : 343.121.4(497.11)
- 47) Kolaković-Bojović, M. (2013), « Efficacité de la procédure pénale – Concevons-nous de nous battre pour un idéal ? » dans *Crime, réaction*

- publique et harmonisation avec les normes européennes* (p. 373-384), Palić, Institut de recherche socio-criminologique, ISBN : 978-86-83287-67-3
- 48) Kolaković-Bojović, M. (2012), « Principes de procédure pénale contre les personnes morales », *Journal de l'Institut de recherche socio-criminologique*, 2/2012, p. 135-150, UDC : 343.121
- 49) Kolaković-Bojović, M. (2012), « Médias et présomption d'innocence », dans *Media et droits de l'homme* (p. 555-570), Niš, faculté de droit, ISSN : 0350-8501
- 50) Kolaković-Bojović, M. (2011), « Responsabilité pénale des personnes morales – conditions et limites », *Vie juridique à l'étranger*, 2/2011, p. 167-184, UDC : 343.222
- 51) Kolaković-Bojović, M. (2010), « Clôture des procédures pénales dans un délai raisonnable », dans Đ. Ignjatović (éd.), *Le Crime en Serbie et les moyens légaux de réaction*, partie IV (p. 308-321), Belgrade, université de Belgrade, faculté de droit, UDC : 343.97(497.11)(082), ISBN : 978-86-7630-265-9
- 52) Kolaković-Bojović, M. (2009), « La Sanction des mineurs – Mesures non institutionnelles », dans Đ. Ignjatović (éd.), *Le Crime en Serbie et les moyens légaux de réaction*, partie III (p. 397-407), Belgrade, université de Belgrade-faculté de droit.
- 53) Kolaković, M. (2008), « Applicabilité des idées criminologiques pour le contrôle des crimes commis par des mineurs », *Journal de l'Institut de recherche socio-criminologique*, 1-2/2008, p. 201-216.

## 5. Kourula, Erkki (Finlande)

[Original anglais]

### Note verbale

L'Ambassade de Finlande présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome et a l'honneur de se référer à la communication ICC-ASP/20/SP/37 du 20 mai 2021 concernant l'élection de membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge, qui aura lieu lors de la vingtième session de l'Assemblée des États Parties, en se fondant sur une recommandation du Bureau.

Le Gouvernement de Finlande a décidé de désigner le Dr Erkki Kourula, ancien juge de la Cour pénale internationale, comme candidat à la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge. Le curriculum vitae du Dr Kourula et un exposé de ses qualifications sur le respect des critères établis dans le mandat de la Commission sont joints au présent document.

### Énoncé des qualifications

Le juge Kourula réunit toutes les conditions requises définies dans le mandat de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale adopté par l'Assemblée des États parties dans sa résolution ICC-ASP/10/Rés.5.

C'est une personne jouissant d'une haute considération morale qui a exercé en tant que juge de la Section des appels au sein de la Cour pénale internationale de 2003 à 2015. En outre, en tant qu'ancien fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères finlandais, il a exercé une fonction publique nécessitant, selon l'article 125 de la Constitution de la Finlande, un civisme exemplaire.

Le juge Kourula a également une compétence et une expérience établies en droit pénal et en droit international public. C'est un éminent juriste international qui possède à la fois une expérience exceptionnelle et une connaissance approfondie du droit international public, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Il est docteur en droit international de l'Université d'Oxford et, tout au long de sa carrière universitaire et diplomatique, il a été activement impliqué dans la résolution de questions pertinentes du droit international public.

Le juge Kourula a participé activement aux négociations sur le Statut de Rome de 1995 à 1998, en tant que négociateur principal des délégations finlandaises au Comité ad hoc et au Comité préparatoire et à la Conférence diplomatique des Nations Unies à Rome sur la création d'une cour pénale internationale. Dans ce contexte, il a également occupé de nombreux postes internationaux de confiance, tels que celui de membre du Bureau élargi et de coordonnateur des travaux sur les questions de compétence.

En outre, en tant que juge de la CPI, le juge Kourula a acquis une expérience pratique du travail de la Cour et un aperçu des qualifications requises pour les candidats aux postes de juges à la Cour. Au cours de son premier mandat, de 2003 à 2006, il a également participé à l'élaboration du Règlement de la Cour en tant que président du groupe de rédaction et de travail des juges. Pendant la même période, il a été membre de plusieurs groupes de travail au sein de la Cour, apportant une contribution substantielle à diverses questions, par exemple dans le cadre du Code de déontologie judiciaire. En outre, il a été président du Comité consultatif sur les textes juridiques. Après sa réélection à la Cour en 2006, le juge Kourula a continué à servir à la Section des appels et a participé aux délibérations de près de 300 décisions, notamment en tant que juge président de plusieurs décisions dans les affaires Lubanga, Ngudjolo Chui, Katanga, Al Bashir, Bemba, Mbarushimana et Kadhafi.

Avant son élection à la Cour pénale internationale, le juge Kourula a occupé diverses fonctions juridiques au sein du ministère des Affaires étrangères finlandais entre 1985 et 2003 et a été nommé Directeur général des Affaires juridiques en 2002. En tant que Directeur général, il était membre du groupe national finlandais à la Cour permanente d'arbitrage.

Avant d'occuper le poste de Directeur général des Affaires juridiques, il a occupé les fonctions de Représentant permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg (1998-2002), de Directeur général adjoint des Affaires juridiques (1995-1998), de Ministre conseiller et de Conseiller juridique pour la Mission permanente de la Finlande auprès des Nations Unies à New York (1991-1995), de Directeur de la Sous-direction du Droit international public du ministère des Affaires étrangères (1989-1991) et de conseiller et conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères (1986-1989).

Le juge Kourula parle couramment l'anglais et le français. Quant aux autres langues officielles de la Cour, il comprend l'espagnol et le russe. Outre sa langue maternelle, le finnois, il parle couramment le suédois et l'allemand.

Tout au long de son éminente carrière, le juge Kourula a apporté une contribution importante au discours universitaire sur les questions actuelles de droit pénal et de droit international public. Le dévouement du juge Kourula à la Cour pénale internationale ne fait aucun doute.

## Curriculum vitae

Date de naissance	12 juin 1948
État civil	Marié, deux enfants
Langues	Finnois, anglais, français, suédois et allemand ainsi qu'une compréhension de l'espagnol et du russe

<b>Formation et qualifications</b>	Doctorat en droit international (Oxford)
	Diplôme d'études approfondies en droit (Helsinki)
	Maîtrise en droit (Helsinki)

## Expérience professionnelle

Vice-président et arbitre, Cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE (depuis 2019)

Juge, Cour pénale internationale (Section des appels) (2003-2015)

Directeur général des Affaires juridiques, Ambassadeur, ministère des Affaires étrangères (2002-2003)

Ambassadeur, Représentant permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg (1998-2002)

Directeur général adjoint des Affaires juridiques, Ambassadeur, ministère des Affaires étrangères (1995-1998)

Ministre conseiller et conseiller juridique, Mission permanente de la Finlande auprès des Nations Unies, New York (1991-1995)

Directeur, Sous-direction du Droit international public, ministère des Affaires étrangères (1989-1991)

Conseiller et conseiller juridique, ministère des Affaires étrangères (1986-1989)

Fonctions académiques diverses dans les domaines du droit international public, du droit constitutionnel et du droit administratif (Université de Helsinki, Université d'Oxford, Académie de Finlande et Nations Unies, Genève, 1972-1982, 1984-1985)

Professeur de droit international, Université de Laponie, Rovaniemi (1982-1983)

Juge de première instance (1979)

**Autres fonctions juridiques**

Agent du Gouvernement finlandais auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme (Strasbourg) (2002-2003)

Agent du Gouvernement finlandais auprès de la Cour de justice des Communautés européennes (Luxembourg) (2002-2003)

**Commissions et conférences**

Président de la délégation finlandaise au Comité ad hoc et au Comité préparatoire pour la création d'une cour pénale internationale et négociateur principal de la délégation finlandaise à la Conférence diplomatique des Nations Unies (à Rome) sur la création d'une cour pénale internationale (membre du Bureau élargi et coordonnateur des travaux sur les questions de compétence) (1994-1998)

Participant aux consultations informelles pour l'établissement de la CPI (Syracuse 1995 et 1996, Zutphen 1998)

Président du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, New York (1994)

Conseiller spécial du Président du Groupe de travail sur la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité, New York (1993-1995)

Membre de la délégation finlandaise à l'Assemblée générale des Nations Unies (Sixième Commission) (1986-1990 et 1995-1997)

Conseil de l'Europe:

- Rapporteur sur les relations du Conseil de l'Europe avec les Nations Unies (1999-2002)
- Président du Groupe de rapporteurs sur les Droits de l'Homme et sur les minorités nationales (2000-2002)

Participation à un nombre important de conférences internationales, symposiums et séminaires sur le droit international public, notamment sur le droit humanitaire, les Droits de l'Homme et le droit pénal, ainsi que sur le droit des organisations internationales, y compris des conférences annuelles et des périodes de recherche à l'Académie de Droit International de La Haye (1972, 1975 et 1977)

**Publications**

*The Identification and Characteristics of Regional Arrangements for the Purpose of the United Nations Charter* (thèse de doctorat, Oxford).

Contributions à de nombreux articles et publications sur des questions pertinentes relatives à la mise en œuvre du Statut de Rome, y compris s'agissant des victimes, ainsi que sur les activités des Nations Unies et de ses organes, les systèmes de sécurité collectifs, le maintien de la paix et les aspects civils de la gestion des crises.

Nombreuses présentations sur des sujets divers relatifs au droit international public auprès des universités et institutions dans nombres de pays européens et asiatiques et aux États-Unis ainsi qu'auprès des Nations Unies.

## 6. Monageng, Sanji Mmasenono (Botswana)

[Original : anglais]

### Note verbal

L'ambassade de la République du Botswana présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), et a l'honneur de se référer à sa Note verbale **Ref: ICC-ASP/20/SP/37** datée du 20 mai 2021 concernant la période de présentation des candidatures à l'élection de membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge.

L'ambassade a également l'honneur de faire savoir que le Gouvernement de la République du Botswana a décidé de nommer Mme la juge Sanji Mmasenono MONAGENG en vue de sa réélection en tant que membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge et, à cette fin, soumet en pièces jointes un énoncé de ses qualifications et son curriculum vitae.

Le Botswana croit en la mission de la CPI qui est de lutter contre l'impunité et de rendre justice aux victimes des crimes les plus graves. C'est pourquoi son soutien à la Cour reste entier, comme il l'a été depuis sa création.

Mme la juge Sanji Mmasenono MONAGENG a assumé les fonctions de juge à la CPI pendant neuf ans, de mars 2009 à juin 2018, siégeant tout d'abord dans la Section préliminaire, entre 2009 et 2012, puis dans la Section des appels, de 2012 à 2018. Il s'agit d'une personne éminente, dont l'expérience en tant que magistrate et juge est reconnue. Elle possède d'excellentes connaissances et compétences dans les domaines du droit international pénal, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Mme la juge Sanji Mmasenono MONAGENG répond aux critères énoncés aux paragraphes a, b et c de l'article 36 du Statut de Rome. En outre, impartiale et intègre, elle jouit d'une haute considération morale et possède les qualifications exigées pour exercer les plus hautes fonctions judiciaires au Botswana. Avant d'être nommée à la CPI, Mme la juge Sanji Mmasenono MONAGENG a siégé en tant que juge à la High Court (Haute Cour) du Royaume d'Eswatini (alors Swaziland) et de la République de Gambie, et a occupé le poste de magistrate dans les tribunaux de la République du Botswana.

Mme la juge Sanji Mmasenono MONAGENG répond en tous points aux exigences définies dans le cadre de référence de la Commission consultative adopté par l'Assemblée des États Parties. Elle possède des compétences et une expérience reconnues tant en droit pénal qu'en droit international.

L'ambassade de la République du Botswana saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties l'assurance de sa très haute considération.

### Énoncé des qualifications

Le Gouvernement de la République du Botswana a l'honneur de proposer la candidature de Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng à l'élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale (CPI).

Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng répond pleinement aux exigences définies dans le cadre de référence de la Commission consultative adopté par l'Assemblée des États-Parties dans sa résolution ICC-ASP/10/Res.5, par. 19, et modifié par les résolutions ICC-ASP/13/Res.5, annexe III, et ICC- ASP/18/Res.4, annexe II. Elle possède des compétences et une expérience reconnues tant en droit pénal qu'en droit international.

Depuis 2019, Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng occupe les fonctions de juge au Tribunal administratif de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et elle a été nommée Vice-présidente du Tribunal en 2020. Ce tribunal, situé à Gaborone, au Botswana, applique le droit international administratif et les normes correspondantes.

Avant sa nomination à la CPI, Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng était juge à la *High Court* du Royaume de Swaziland et de la République de Gambie ainsi que magistrate dans les tribunaux du Botswana.

Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng possède une expérience tant en droit pénal qu'en procédure pénale puisqu'elle a été magistrate, juge de la *High Court* et juge de la CPI, pendant plus de 20 ans. Avant de rejoindre la CPI, elle a exercé les fonctions de Commissaire au sein de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, (un organe quasi judiciaire) à l'Union africaine, de 2003 à 2009. La Commission est le principal organe ayant reçu mandat de promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples sur le continent africain. Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng est de ce fait compétente dans le domaine du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elle a également été présidente de la Commission de 2007 à 2009 lorsqu'elle a rejoint la CPI.

Au fil des années, elle a acquis une expertise dans divers domaines du droit, notamment en matière de crimes sexuels et autres crimes à l'encontre des femmes et des enfants, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, de génocide et de crime d'agression.

Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng a acquis de solides compétences concernant les réparations et la protection des victimes et des témoins. À la CPI, elle a présidé de nombreuses affaires présentées devant la Section préliminaire et devant la Section des appels, et a été juge-présidente à la CPI (jugement définitif sur le fond dans l'affaire *Ngudjolo Chui*). Elle a également siégé lors du jugement définitif d'appel sur le fond dans les affaires *Bemba, Bemba et al.*, et *Lubanga*. Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng a siégé lors du jugement définitif sur le fond des réparations dans les affaires *Lubanga, Katanga et Al Mahdi*. Au total, elle a participé à 492 ordonnances, décisions et jugements, ce qui fait d'elle la seule juge de la CPI ayant participé à toutes les affaires portées devant la Cour pendant la durée de son mandat.

De mars 2012 à mars 2015, Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng a exercé la fonction de Première Vice-présidente de la CPI, ce qui lui a permis de renforcer ses connaissances du fonctionnement de la Cour. En cette qualité, elle a également présidé le Groupe de travail sur les enseignements tirés de la CPI.

Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng a également été membre d'un comité d'examen chargé d'analyser les règlements du Bureau du conseil public pour la Défense et du Bureau du conseil public pour les victimes. Les recommandations formulées par le comité en faveur de la consolidation du mandat de ces deux entités ont été adoptées par l'Assemblée des États Parties.

Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng est aujourd'hui encore membre d'organisations régionales et internationales actives dans le domaine des droits de l'homme et du droit international, de l'état de droit et du droit pénal, telles que la Commission internationale de juristes, la Commission internationale des personnes disparues et l'Association internationale des femmes juges.

### **Formation**

Depuis 2009, Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng est membre d'un groupe de personnalités internationales qui forment les juges d'Afrique de l'Est sur la question des crimes internationaux, sous les auspices de l'Institut pour les services de sécurité à Prétoria (République d'Afrique du Sud) et de la Commission internationale des juristes, à Genève (Suisse).

Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng et l'Association internationale des femmes juges (IAWJ), dans le cadre du Programme mondial de l'IAWJ, ont assuré la formation de femmes juges sur diverses thématiques, comme le droit international, le droit des droits de l'homme et la gestion des affaires d'extorsion sexuelle.

Au fil des années, elle a présenté de nombreux écrits, entres autres sur le droit international pénal, dans le cadre de multiples événements. Elle a également joué un rôle actif dans les échanges d'idées sur la coopération des États en participant à des séminaires,



en rédigeant des articles et en intervenant en tant que représentante de la CPI lors de nombreuses activités diplomatiques.

## **Curriculum vitae**

### **DONNÉES PERSONNELLES**

Nationalité : botswanaise

Sexe : féminin

Date de naissance : 9 août 1950

Langues : anglais, tswana et kalanga Courriel : monagengsanji@yahoo.com

Numéro de téléphone : +267 74154849

### **EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

Octobre 2019	Juge, Tribunal administratif de la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC) - Gaborone, Botswana
Mai 2020	Vice-présidente, Tribunal administratif de la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC)
Octobre 2019	Présidente, Tribunal de la concurrence et de la consommation du Botswana
Décembre 2018	Membre, Commission consultative pour l’examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale (CPI), La Haye, Pays-Bas
Mars 2009 - juin 2018	Juge, CPI, La Haye, Pays-Bas <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Juge à la Section des appels (2012-2018)</li> <li>▫ Présidente de la Section des appels (2014 et 2015)</li> <li>▫ Première Vice-présidente de la CPI (mars 2012-mars 2015)</li> <li>▫ Juge à la Section préliminaire (2009-2012)</li> </ul>
Avril 2008 – mai 2009	Juge, <i>High Court</i> (Haute Cour) du Royaume de l’Eswatini
2006 – 2007	Juge, <i>High Court</i> (Haute Cour) de la République de Gambie
2007 – 2009	Présidente, Commission africaine sur les droits de l’homme et des peuples, Banjul, République de Gambie
2003 – 2009	Commissaire, Commission africaine sur les droits de l’homme et des peuples, République de Gambie
1997 – 2006	Fondatrice et directrice générale du Conseil de l’Ordre des avocats du Botswana, Gaborone, République du Botswana
1987 – 1997	Magistrate, tribunaux de la République du Botswana

**DÉTACHEMENTS**

- Septembre 2005 Une semaine en résidence comme maître de conférences à l'Université Brandeis, Boston (États-Unis) à l'occasion de la conférence sur le pouvoir et la responsabilité en matière de fourniture des preuves dans les affaires de violations des droits de l'homme intitulée « *Telling the Story: Power and Responsibility in Documenting Human Rights Violations* ».
- Janvier – mars 2005 Détachement auprès du Conseil de l'Ordre des avocats d'Angleterre et du Pays de Galles, Londres, Royaume-Uni
- Février – mars 1998 Détachement auprès du Conseil de l'Ordre des avocats du Zimbabwe, Harare, République du Zimbabwe
- Mars – mai 1994 Détachement en tant qu'adjointe du *Chief Adjudication Officer* à la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud, Johannesburg, République d'Afrique du Sud

**AFFILIATIONS PROFESSIONNELLES**

- Association internationale des femmes juges, Washington, États-Unis d'Amérique
- Fondation de l'Afrique australe pour l'arbitrage, Afrique du Sud
- Institut des arbitres du Botswana, Gaborone, Botswana
- Commission internationale des juristes, Genève, Suisse
- *Chartered Institute of Arbitrators*, Londres, Royaume-Uni (*Fellow*)
- Commission internationale des personnes disparues, La Haye, Pays-Bas
- Association internationale des juges du droit des réfugiés, Pays-Bas
- Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), Banque mondiale, Washington, États-Unis
- *Southern African Litigation Centre*, Johannesburg, Afrique du Sud

**RÉCOMPENSES**

- 2014 : Prix des droits de l'Homme décerné par l'Association internationale des Femmes juges (IAWJ) pour une carrière judiciaire exemplaire, un engagement en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme, des droits des femmes et des droits des enfants et une carrière remarquable au service des institutions nationales et internationales des droits de l'homme. Le prix a été remis à Arusha, en République unie de Tanzanie au cours de la conférence biennale de l'IAWJ.
- 2013 : Ordre présidentiel de l'Honneur, décerné par le président de la République du Botswana pour ses mérites éminents au service de la République du Botswana.
- 2012 : Prix des droits de l'homme, Consortium africain des droits de l'homme, Gaborone, République du Botswana.

**ÉDUCATION**

Mars 2018	Certificat de médiation – <i>Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS)</i> , Botswana
2015 – 2016	Diplôme d'arbitrage commercial international, <i>Chartered Institute of Arbitrators</i> , Londres, Royaume-Uni ( <i>Fellow</i> )
Juin – juillet 2007	Cours de droit pénal international, Centre Grotius pour les études de droit international, Université de Leiden, La Haye, Pays-Bas
Juin 1996	Cours d'administration des tribunaux, RIPA International, Londres, Royaume-Uni
1982 – 1987	Licence de droit, Université du Botswana, Gaborone, République du Botswana

**EXEMPLES DE PUBLICATIONS**

- S. M. Monageng, « The Crime of Aggression: Following the Needs of a Changing World? », *Harvard International Law Journal Online*, 2017, p. 79.
- S. M. Monageng, « Africa and the International Criminal Court: Then and Now » dans G. Werle et al. (dir.), *Africa and the International Criminal Court*, (T. M. C. Asser Press), 2014, p. 13.

## 7. Politi, Mauro (Italie)

[Original : anglais]

### Note verbale

L'Ambassade d'Italie au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à la Note verbale en date du 20 mai 2021 (ICC-ASP/20/SP/37), a l'honneur de présenter la candidature de l'ancien juge Mauro Politi à l'élection aux fonctions de membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale, qui aura lieu à la vingtième session de l'Assemblée des États Parties sur la base d'une recommandation formulée par le Bureau.

L'Ambassade d'Italie a également l'honneur de joindre à la présente Note verbale l'exposé des qualifications sur la satisfaction des critères établis dans le Cadre de référence de la Commission, ainsi que le curriculum vitae du Professeur Mauro Politi.

Le Professeur Mauro Politi satisfait pleinement aux exigences définies dans le Cadre de référence de la Commission adopté par l'Assemblée des États Parties. « Les membres de la Commission sont choisis parmi des personnes éminentes, intéressées et disposées à occuper cette fonction. Ils doivent jouir de la plus haute considération morale, ainsi que de compétences et d'une expérience reconnues en droit pénal ou international ».

Durant sa carrière professionnelle, le Professeur Mauro Politi a développé des connaissances et une expérience approfondies et recherchées en droit pénal, à l'échelle nationale et internationale. Il a exercé ses fonctions dans le système judiciaire italien pendant de nombreuses années, en qualité de juge et de procureur, en assumant des responsabilités et des attributions de plus en plus importantes. En 2001, il a été élu juge ad litem au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et, de 2003 à 2009, juge à la Cour pénale internationale. Durant son mandat à la Cour, il a également présidé la Chambre préliminaire II.

Le Professeur Mauro Politi a conduit d'importantes activités diplomatiques, en particulier pour l'élaboration et la négociation de conventions (incluant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale), et fourni des avis juridiques au Gouvernement italien dans une série de domaines du droit international.

Enfin, il possède de solides références universitaires reconnues de tous, en raison des cours qu'il a assurés dans plusieurs universités italiennes, en qualité de professeur de droit international, et des innombrables publications très prisées dont il est l'auteur et qui représentent une contribution remarquable au développement du droit international et de la justice.

Sa haute considération morale est attestée par sa longue et éminente carrière décrite ci-dessus.

### Énoncé des qualifications

Le Cadre de référence de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale est établi à l'annexe du document ICC-ASP/10/36 en date du 30 novembre 2011, et aux amendements apportés à ce Cadre à l'annexe II de la résolution ICC-ASP/18/Res.4 en date du 6 décembre 2019.

Selon le paragraphe 2 du Cadre, « Les membres de la Commission sont choisis parmi des personnes éminentes, intéressées et disposées à occuper cette fonction. Ils doivent jouir de la plus haute considération morale, ainsi que de compétences et d'une expérience reconnues en droit pénal ou international ».

Le Professeur Mauro Politi satisfait pleinement aux critères énoncés ci-dessus à titre de référence. Il est, en premier lieu, intéressé et disposé à contribuer aux travaux de la Commission. Ses compétences et son expérience reconnues en droit pénal et international sont, en second lieu, attestées par les éléments suivants :

a) de 2003 à 2009, il a exercé les fonctions de juge à la Cour pénale internationale et présidé pendant trois ans (2006-2009) la Chambre préliminaire II ;

b) dans le système judiciaire italien, il a assumé les responsabilités de juge pénal, de juge civil et de procureur d'un tribunal pour enfants pendant 14 ans ;

c) dans sa carrière universitaire, il a été nommé au poste de professeur titulaire de droit international à l'Université de Trente, où il a également enseigné le droit relatif aux droits de l'homme et assure actuellement un cours de droit international en anglais. En sa qualité de membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies (2015-2018) et de Vice-président de ce Comité (2018), il a fréquemment examiné les questions relatives aux liens existant entre le droit relatif aux droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit pénal international.

Le haut degré de compétence et d'expérience du Professeur Mauro Politi, décrit ci-dessus, le rend particulièrement apte à exercer les fonctions attribuées à la Commission et à ses membres. Ses qualifications s'appliquent à toutes les phases qui conduisent à l'établissement du rapport sur chaque candidat, lesquelles ont été récemment recensées comme suit : a) élaboration d'un questionnaire commun et d'une déclaration type pour les candidats ; b) vérification des références par la Commission grâce aux informations fournies par exemple par les organismes professionnels, les barreaux et les institutions universitaires ; c) organisation d'entretiens avec les candidats et ; d) classement des candidats dans l'une des quatre catégories intitulées « hautement qualifié », « qualifié », « qualifié de façon académique » ou « non qualifié ».

L'objectif ultime de la Commission est de fournir aux États des informations sérieuses sur la qualité des candidats, et une évaluation basée sur une analyse approfondie et structurée des éléments présentés. Pour la rédaction des questions aux candidats et la conduite des entretiens, les compétences et l'expérience du Professeur Politi pourront ainsi représenter un atout important pour l'évaluation de chaque personne. Il serait même essentiel d'évaluer le niveau des connaissances des candidats sur le Statut de Rome et son interprétation par la jurisprudence de la Cour pénale internationale, ainsi que sur les principales difficultés posées à la Cour dans le contexte actuel. Sur ce dernier point, il convient de noter que la contribution universitaire la plus récente du Professeur Politi concerne précisément un commentaire sur un rapport établi par un groupe d'experts, nommé par l'Assemblée des États Parties en 2019 pour recenser les modalités et les instruments susceptibles de renforcer la Cour et le système du Statut de Rome.

Enfin, il convient de tenir compte du fait qu'à plusieurs occasions (voir son curriculum vitae), le Professeur Mauro Politi a bénéficié de la confiance de l'Assemblée générale des Nations Unies, de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et de l'Assemblée des États Parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui l'ont invité à voter à l'élection de postes importants des tribunaux pénaux internationaux et des organes conventionnels des Nations Unies.

## Curriculum vitae

Le juge Politi a été élu pour un mandat de six ans, représentant le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États ([WEOG](#)), et nommé à la Chambre préliminaire.

Il est professeur titulaire de droit international à l'Université de Trente depuis 1990. Il enseignait précédemment, depuis 1976, aux universités de Cagliari et d'Urbino. En sa qualité de conseiller juridique à la Mission permanente de l'Italie auprès des Nations Unies (1992-2001), il a activement participé au processus de négociations ayant abouti à l'adoption du Statut de Rome. Il a également fait partie de la délégation italienne siégeant à la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale. Durant sa carrière judiciaire (1969-1983), il a exercé les fonctions de juge aux tribunaux d'Oristano et de Milan. Il a également assumé la responsabilité de procureur adjoint au Tribunal pour enfants de Milan. En 2001, il est élu par l'Assemblée générale des Nations Unies pour figurer sur la liste des juges ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Dans ses fonctions de juge et de procureur, il a instruit de nombreuses affaires pour violation des droits de l'homme et violence ou abus contre des femmes et des enfants. Il a publié plusieurs articles sur le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et les éléments de crimes qui s'y rapportent.

### **Données personnelles**

Date de naissance : 13 septembre 1944 à Fabrica di Roma (Italie)

Pays de résidence : Italie

**Éducation** : Maîtrise de droit de l'Université de Florence avec mention bien (1966)

**Connaissances linguistiques** : Maîtrise de l'anglais et du français (écrit et parlé)

**Distinctions** : Gran Croce al Merito della Repubblica Italiana (grand-croix du Mérite de la République italienne) décernée par le Président italien en 2005

### **Fonctions universitaires**

Professeur adjoint en droit international privé à la Faculté de sciences politiques de l'Université de Cagliari (1976-1979)

Professeur adjoint en droit international à la Faculté de droit de l'Université d'Urbino (1979-1983)

Maître de conférences en droit international à la Faculté de droit de l'Université d'Urbino (1983-1986)

Maître de conférences en droit international à la Faculté de droit de l'Université de Trente (1986-1990)

Professeur titulaire en droit international à la Faculté de droit de l'Université de Trente (depuis 1990)

Il assure actuellement un cours en droit international public (en anglais) au CEILS (Programme d'études juridiques comparatives européennes et internationales).

### **Activités judiciaires et professionnelles**

Il a commencé sa carrière judiciaire au Tribunal de Florence en 1969.

Juge (civil et pénal) au Tribunal d'Oristano (1972)

Procureur adjoint au Tribunal pour enfants de Milan (1972-1975)

Juge (civil et pénal) au Tribunal de Milan (1975-1983)

Durant sa carrière judiciaire en Italie, il est nommé au rang élevé de juge de cour d'appel en 1983.

Il a participé au Programme des avocats étrangers au Cabinet d'avocats White & Case de New York (1985-1986).

En 2001, il est élu par l'Assemblée générale des Nations Unies pour figurer sur la liste des juges ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Juge à la Cour pénale internationale (2003-2009) où il préside la Chambre préliminaire II (2006-2009)

Membre du Groupe national italien de la Cour permanente d'arbitrage (depuis 2011)

Membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies (2015-2018) et rapporteur chargé du suivi des observations finales (2017-2018)

Vice-président du Comité des droits de l'homme des Nations Unies (2018)

### **Activités diplomatiques**

Membre de la délégation italienne à la Conférence de l'AIEA pour l'élaboration de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique (Vienne, 1986)

Membre de la délégation italienne aux négociations conduites par l'AEN/AIEA pour élaborer un protocole commun relatif à l'application de la Convention de Vienne et de la Convention de Paris sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire (Vienne, 1988)

Membre de la délégation italienne aux négociations conduites pour élaborer une convention sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination (Genève, Luxembourg et Bâle, 1988-1989)

Membre de la délégation italienne au Groupe de travail de l'AIEA sur la responsabilité dans le domaine nucléaire, et au Comité permanent de l'AIEA sur la responsabilité pour les dommages nucléaires (Vienne, 1989-1991)

Membre du Groupe de juristes chargé par le Gouvernement italien de rédiger un document liminaire sur le droit international de l'environnement pour le Forum de Sienna réuni par le Sommet des sept pays les plus industrialisés (1990)

Membre de la délégation italienne au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (New York, 1992)

Conseiller juridique à la Mission permanente de l'Italie auprès des Nations Unies (1992-2001)

Délégué de l'Italie à la réunion de Vancouver sur le Statut du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (1993)

Vice-président du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (1994)

Membre de la délégation italienne au Conseil de sécurité (1995-1996)

Membre de la délégation italienne au Comité spécial et à la Commission préparatoire pour l'établissement de la Cour pénale internationale (1995-1998)

Membre de la délégation italienne à la Conférence des plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale (Rome, 1998)

À la Conférence de Rome, il est le coordonnateur de la question des enfants dans les conflits armés.

Membre de la délégation italienne à la Commission préparatoire pour la Cour pénale internationale (1999-2002)

Président de la sixième Commission des questions juridiques des Nations Unies. Il participe à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale (2000-2001).

Membre de la délégation italienne au Comité préparatoire de la Conférence de révision du Statut de la Cour pénale internationale tenue à Kampala (New York, 2010)

Membre de la délégation italienne à la sixième Commission des questions juridiques dans le cadre de l'Assemblée générale (2010-2011-2012), et à l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (2011-2012)

Délégué de l'Italie aux réunions du Groupe « Droit international public » (Cour pénale internationale) (COJUR-ICC) et du Groupe de travail sur le droit international public de l'Union européenne (Bruxelles, 2011-2012-2013-2014). Au second semestre de 2014, il exerce le mandat de président du COJUR-ICC.

Membre, nommé par le Gouvernement italien, de la Commission de conciliation établie par la Convention de conciliation et de règlement judiciaire signée en 1954 par l'Italie et le Brésil (2011)

Membre de l'Équipe de juristes internationaux nommée par l'Italie dans le cadre du différend qui l'oppose à l'Inde (dans l'affaire Enrica Lexie) devant le Tribunal arbitral constitué conformément à l'annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (2015-2019)

### **Activités de recherche et réunions universitaires à l'étranger**

Faculté des affaires internationales de l'Université de Columbia : Projet de recherche sur les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies (1968)

Faculté de droit de l'Université de Yale : Projet de recherche sur la non-prolifération nucléaire (1980-1981)

Rapporteur au Congrès nucléaire inter jura 87 organisé par l'Association internationale du droit nucléaire (Anvers, 1987)

Rapporteur aux « Travaux des XIIIe Journées d'études juridiques Jean Dabin », organisées par le Département de droit international de l'Université de Louvain (Louvain, 1988)

Rapporteur au colloque « Science et droit » organisé par le Ministère français de la recherche et de la technologie (Paris, 1991)

Il participe au débat d'experts sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies organisé par l'Université de Géorgie (Athens (État de Géorgie), 1996).

Rapporteur au séminaire annuel sur le droit international humanitaire organisé par le Comité international de la Croix-Rouge et la Faculté de droit de l'Université de New York (New York, 1997)

Rapporteur à la Conférence régionale sur la Cour pénale internationale organisée par l'organisation *No Peace Without Justice* et le Ministère uruguayen des affaires étrangères (Montevideo, 1997)

Il participe au séminaire organisé par le Ministère français des affaires étrangères sur « L'accès des victimes à la Cour pénale internationale » (Paris, 1999).

De 2000 à 2002, il participe, en qualité de rapporteur, à une série de conférences et de réunions sur la Cour pénale internationale, notamment à Storrs (Connecticut), Bruxelles, Prague et Séville.

Durant son mandat de juge de la Cour pénale internationale, il participe, en qualité d'orateur principal ou de membre d'un groupe d'experts, à des réunions et des conférences organisées notamment à La Haye, Strasbourg, Paris, Erevan, Moscou, Madrid, Athènes, Séoul, Le Caire, Saint-Pétersbourg et Manille.

Il est également l'orateur principal d'une série de réunions universitaires, organisées notamment à l'Institut Asser de La Haye, à l'Université de Leyde et à la Faculté de droit de l'Université de Ljubljana (y compris à la Conférence internationale sur « La responsabilité de protéger » tenue à Ljubljana en avril 2013 et à la Conférence de l'Organisation internationale de droit du développement à La Haye en avril 2014).

Membre du Comité consultatif du Réseau de droit pénal international à La Haye

Ces dernières années, il donne des conférences ou participe, en qualité d'orateur ou de membre d'un groupe d'experts, à une série de conférences et de réunions, notamment à la Geneva School of Diplomacy ; à la Croix-Rouge italienne ; à l'Institut pour la diplomatie culturelle à Berlin ; à la réunion annuelle de la Société européenne du droit international tenue à Athènes ; au Centre des hautes études militaires (CASD) à Rome ; à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève ; aux universités de Milan-Bicocca et de Gabriele d'Annunzio à Pescara ; au Ministère italien des affaires étrangères et de la



coopération internationale ; et devant des organismes gouvernementaux de la République de Myanmar à Naypyidaw.

### Principales publications

“Foro della reciprocità e principii costituzionali in tema di giurisdizione” (La compétence au titre de la réciprocité et les principes constitutionnels relatifs à la compétence), *Rivista di diritto internazionale*, 1969, p. 258-288.

“L’immunità giurisdizionale dei rappresentanti degli Stati presso la FAO” (L’immunité judiciaire des représentants des États auprès de la FAO), *Rivista di diritto internazionale*, 1970, p. 526-550.

“Responsabilità da fatto illecito nella Convenzione sullo Statuto delle forze armate della NATO” (Responsabilité pour faits illicites dans la Convention sur le statut des forces armées de l’OTAN), *Rivista di diritto internazionale*, 1973, p. 45-85.

“Giurisdizione penale sul personale della NATO e problemi di costituzionalità” (Compétence pénale à l’égard du personnel de l’OTAN et questions constitutionnelles), *Rivista di diritto internazionale privato e processuale*, 1974, p. 470-486.

Notes to Comment Upon Various Judgements of Courts of Merit and of the Court of Cassation (Remarques sur les observations concernant divers jugements de conseils de guerre et de la Cour de Cassation), *The Italian Yearbook of International Law*, 1977, p. 279-282 et 1978-1979, p. 149-161.

Funzioni consolari e rapporti tra ordinamenti. Diritto internazionale e legge locale nell’attività del console italiano (Fonctions consulaires et relations entre les systèmes juridiques. Droit international et droit national dans l’activité du consul d’Italie), Milan, 1978 (p. 1-181).

“Miniere d’uranio nelle Alpi Marittime, inquinamento transfrontaliero e tutela internazionale dell’ambiente” (Mines d’uranium dans les Alpes maritimes, pollution transfrontières et protection internationale de l’environnement), *Rivista di diritto internazionale privato e processuale*, 1981, p. 541-599.

“Esportazioni nucleari e politiche di non proliferazione” (Exportations de matériels nucléaires et politiques de non-prolifération), *Legislazione economica*, 1980-1981, p. 806-821.

“La Convenzione dell’Aja del 1965 sulle notificazioni civili all’estero e le notifiche a cura dei consoli italiani” (Convention de La Haye de 1965 relative à la notification à l’étranger des actes en matière civile et à la notification des consuls d’Italie), *Rivista di diritto internazionale*, 1983, p. 375-383.

“Diritto internazionale e non proliferazione nucleare” (Non-prolifération nucléaire et droit international), *Padoue*, 1984 (p. 1-301).

“Safeguards Against Nuclear Proliferation: The Need for Greater Effectiveness” (Sauvegardes contre la prolifération nucléaire : La nécessité d’une efficacité renforcée), *The Italian Yearbook of International Law*, 1985, p. 85-95.

“Assistenza giudiziaria internazionale” (Entraide judiciaire internationale), *Digesto*, IVe éd., volume I, 1987, p. 455-472.

“I danni da inquinamento nella normativa internazionale: realtà e prospettive” (Dommages dus à la pollution dans la législation internationale : Réalité et perspectives de progrès), *Diritto e Pratica nell’assicurazione*, Atti del Convegno su “il danno ambientale”, Milan, 30 novembre 1987, p. 79-92.

“Incidenti nucleari e responsabilità civile: verso un simultaneo ampliamento della sfera di applicazione delle convenzioni internazionali vigenti?” (Accidents nucléaires et responsabilité civile : Vers un élargissement concomitant du champ d’application des conventions internationales existantes ?), *Rivista giuridica dell’ambiente*, 1988, 2, p. 209-235.

“International and Civil Liability for Nuclear Damage: Some Recent Developments of State Practice” (Responsabilité internationale et civile pour les dommages nucléaires : Quelques faits récents concernant la pratique des États), *La réparation des dommages catastrophiques. Les risques technologiques majeurs en droit international et en droit communautaire. Travaux des XIIIe Journées d’études juridiques Jean Dabin, Université de Louvain, Bruxelles, 1990*, p. 319-337.

“Basi militari straniere e giurisdizione italiana” (Bases militaires étrangères et compétence italienne), *Le basi militari della NATO e di paesi esteri in Italia, Camera dei deputati, Roma, 1990*, p. 67-97.

“Energia nel diritto comunitario” (L’énergie dans le droit communautaire européen), *Digesto, IVe éd., volume VI, 1991*, p. 3-23.

“The Impact of the Chernobyl Accident on the States’ Perception of International Responsibility for Nuclear Damage” (Impact de l’accident de Tchernobyl sur la perception des États à l’égard de la responsabilité internationale pour les dommages nucléaires), Francioni-Scovazzi (éds.), *International Responsibility for Environmental Harm, Londres, 1991*, p. 473-490.

“La disciplina giuridica della tutela dell’ambiente nei rapporti di vicinato tra Italia e Francia” (Régime juridique de la protection environnementale dans les relations entre l’Italie et la France), De Guttry-Ronzitti (éds.), *I rapporti di vicinato tra Italia e Francia, Padoue, 1994*, p. 227-239.

“Tutela dell’ambiente e sviluppo sostenibile: profili e prospettive di evoluzione del diritto internazionale alla luce della Conferenza di Rio de Janeiro” (Protection environnementale et développement durable : Problématiques et perspectives de progrès après la Conférence de Rio), Scritti in memoria di Giuseppe Barile, Padoue, 1995, p. 447-580.

“The Establishment of an International Criminal Court at a Crossroads: Issues and Prospects after the First Session of the Preparatory Committee” (L’établissement d’une cour pénale internationale à la croisée des chemins : Problématiques et perspectives après la première session du Comité préparatoire). *The International Criminal Court: Observations and Issues before the 1997-98 Preparatory Committee, and Administrative and Financial Implications (Cour pénale internationale : Observations et problématiques avant le Comité préparatoire de 1997-1998 et implications administratives et financières), Nouvelles études pénales, 1997*, p. 115-157.

“Il diritto umanitario alla svolta della Conferenza di Roma sulla istituzione di una Corte penale internazionale: un auspicio ed un impegno dell’Italia” (Droit humanitaire au stade de la Conférence de Rome sur l’établissement d’une cour pénale internationale : Protection et engagement de l’Italie), *Cooperazione fra Stati e giustizia penale internazionale. Società italiana di diritto internazionale, III Convegno, Sienne, 12-13 juin 1998, Naples, 1999*, p. 37-61.

« Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale : Le point de vue d’un négociateur », *Revue générale de droit international public, 1999, 4*, p. 817-850.

“The Rome Statute of the ICC: Rays of Light and Some Shadows” (Statut de Rome de la Cour pénale internationale : Lumières et ombres), Politi-Nesi (éds.), *The Rome Statute of the International Criminal Court. A Challenge to Impunity (Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Un défi à l’impunité) (Travaux de la Conférence de Trente du 13-15 mai 1999)*, Ashgate, Aldershot, 2001, p. 7-16.

“Elements of crimes” (Éléments de crimes), Cassese-Gaeta-Jones (éds.), *The Rome Statute of the International Criminal Court. A Commentary (Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Une observation)*, Oxford University Press, Londres, 2002, volume I, p. 443-473.

“The Debate Within the Preparatory Commission for the International Criminal Court” (Débat à la Commission préparatoire pour la Cour pénale internationale), Politi-Nesi (éds.), *The International Criminal Court and the Crime of Aggression (La Cour pénale internationale et le crime d’agression) (Travaux de la Conférence de Trente du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2001)*, Ashgate, Aldershot, 2004, p. 43-51.

“Complementarity or Competition among International Jurisdictions: The International Criminal Court Perspective” (Les juridictions internationales : Complémentarité ou concurrence ?), Bruylant, Bruxelles, 2005, p. 41-49.

“Some Concluding Remarks on the Role of NGOs in the International Criminal Court”, Civil Society, International Courts and Compliance Bodies (Observations finales sur le rôle des ONG à la Cour pénale internationale) (Société civile, tribunaux internationaux et organismes de contrôle), TMC Asser Press, La Haye, 2005, p. 143-145.

POLITI-GIOIA, “The Criminal Procedure before the International Criminal Court: Main Features”, New International Tribunals and New International Proceedings (La procédure pénale devant la Cour pénale internationale : Principales caractéristiques) (Nouveaux tribunaux internationaux et nouvelles procédures internationales), Milan, 2006, p. 135-156.

“The ICC and International Cooperation under the Rome Statute – Introductory Remarks (La CPI et la coopération internationale au titre du Statut de Rome – Observations liminaires), Travaux de l’atelier tenu à Lecce les 21-22 octobre 2005, Lecce, 2007, p. 7-12.

POLITI-GIOIA, “La responsabilità penale individuale per violazione degli obblighi a tutela dei beni culturali in tempo di conflitto armato” (La responsabilité pénale individuelle pour violation de l’obligation de protéger les biens culturels durant un conflit armé), La tutela internazionale dei beni culturali nei conflitti armati, Milan, 2008, p. 197-219.

POLITI-GIOIA (éds.), “The International Criminal Court and National Jurisdictions” (La Cour pénale internationale et les juridictions nationales), Travaux du colloque de Trente tenu les 4-5 mai 2007, Ashgate, Aldershot, 2008.

“Foreword”, M. El ZEIDY, The Principle of Complementarity in International Criminal Law. Origin, Development and Practice, M. Nijhoff, (Avant-propos, Le principe de complémentarité dans le droit pénal international. Origine, évolution et pratique), Leiden-Boston, 2008.

“La Corte penale internazionale a dieci anni dalla Conferenza di Roma: un primo bilancio” (La Cour pénale internationale dix ans après la Conférence de Rome), Liber Fausto Pocar, Diritti individuali e giustizia internazionale, Milan, 2009, p. 735-752.

“Reflections on Complementarity at the Rome Conference and Beyond”, The International Criminal Court and Complementarity: from Theory to Practice (Réflexions sur la complémentarité à la Conférence de Rome et au-delà, La Cour pénale internationale et la complémentarité : De la théorie à la pratique), Cambridge Univ. Press, Cambridge, 2011, p. 142-149.

“The ICC and the Crime of Aggression: A Dream that Came Through and the Reality Ahead” (La CPI et le crime d’agression : Un rêve concrétisé et une réalité à venir), Journal of International Criminal Justice, volume 10, 1, 2012, p. 267-288.

“Il crimine di aggressione e i rapporti tra CPI e Consiglio di Sicurezza” (Le crime d’agression et les relations entre la CPI et le Conseil de sécurité), La Comunità internazionale, Quad. 15, 2014, p. 89-101.

« Complémentarité (principe de), Dictionnaire encyclopédique de la justice pénale internationale » (sous la direction de O. Beauvallet), Paris, 2017, p. 201-203.

“Artico 8 bis, 15 bis e 15 ter: Crime de Agressao” (Articles 8 bis, 15 bis et 15 ter : Crime d’agression), Tribunal Penal Internacional-Comentarios ao Estatudo de Roma (Cour pénale internationale – Observations sur le Statut de Rome), Steiner S.-Caldeira Brandt (coordinateurs), Belo Horizonte, 2 éd, 2020, p. 301-318.

“Art. 3 sul diritto alla vita” (Article 3 sur le droit à la vie), 30 Voci per 30 Diritti, libero commento agli articoli della Dichiarazione Universale dei Diritti Umani, E. Berto-M. Marcantoni (a cura di), Trente, 2020, p. 40-46, universale dei.

“Riformare la Corte Penale Internazionale? Brevi osservazioni sul (lungo) documento di un gruppo di esperti” (Réformer la Cour pénale internationale ? Brèves observations sur un (long) document établi par un groupe d’experts), dans Caracciolo I.-Montuoro U. (a cura di), Ricostruzione della pace, giustizia e tutela dei diritti umani, Turin 2021, p. 249-262.

Avec M. Gagliardini co-auteur, “The Principle of Complementarity in Today’s Perspective” (Le principe de complémentarité dans le contexte actuel) dans C: STAHN, M. EL ZEIDY, *The International Criminal Court and Complementarity: From Theory to Practice* (La Cour pénale internationale et la complémentarité : De la théorie à la pratique), Cambridge University Press, 2<sup>nd</sup> éd. (en cours de publication).

## 8. **Rodríguez Veltzé, Enrique Eduardo (Bolivie)**

[Original : anglais]

### **Note verbale**

L'ambassade de l'État plurinational de Bolivie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, en référence à sa note verbale ICC-ASP/20/SP/37 datée du 20 mai 2021, a l'honneur de l'informer que le gouvernement de l'État plurinational de Bolivie a décidé de nommer M. Eduardo Rodríguez Veltzé candidat à sa réélection comme membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale, dans le cadre des élections qui se tiendront au cours de la vingtième session de l'Assemblée des États Parties.

À cette fin, l'ambassade de Bolivie a l'honneur de joindre un énoncé des qualifications et une copie du curriculum vitae de M. Rodríguez Veltzé.

### **Énoncé des qualifications**

M. Eduardo Rodríguez Veltzé, dont la carrière est retracée en pièce jointe en anglais et en espagnol est un juriste reconnu, fort d'une solide formation professionnelle en droit international.

M. Rodríguez Veltzé est actuellement membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale (2018-2021). Il a également été membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye (2017) et animateur de différents groupes de travail au sein de la Cour pénale internationale (CPI). Il s'est notamment distingué, entre autres charges et fonctions, en qualité d'ambassadeur plénipotentiaire de la Bolivie auprès du Royaume des Pays-Bas et d'agent de l'État plurinational de Bolivie auprès de la Cour internationale de justice sise à La Haye (2013-2019).

Son expérience juridique à l'échelon national est riche : il fut fonctionnaire en qualité de conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères et du Culte (1992-93), représentant en Bolivie de l'Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention des délits et le traitement des délinquants (1989-1992), contrôleur juridique adjoint au sein des services juridiques de l'Inspection des finances de la République (1993-1999), ministre/magistrat (1999-2006) et président de la Cour suprême de justice de la Bolivie (2004-2006). M. Rodríguez Veltzé a également été président de la République de Bolivie (juin 2005-janvier 2006) nommé à cette fonction par le Congrès national pour la période de transition constitutionnelle, de juin 2005 à janvier 2006. Il y a fait la preuve de sa droiture, de son impartialité et de sa grande intégrité morale.

M. Rodriguez Veltzé s'appuie sur une solide formation universitaire, débutée par des études de droit (licence) à l'université Mayor de San Simón, Cochabamba, Bolivie (1981), cursus qu'il a poursuivi au sein de l'école d'administration J F Kennedy, de l'université de Harvard, dans le Massachusetts, aux États-Unis, où il a décroché un master en administration publique (1988). Il a participé à la XXXIIIe session de l'Académie américaine de droit international, au Texas, États-Unis (1986) et a également été *fellow* du programme sur l'audit et la fraude du British Chevening de l'Institut royal d'administration publique du Royaume-Uni (1995).

Sur la base de ce qui précède et des informations détaillées dans son curriculum vitae, M Rodriguez Veltzé remplit les conditions prévues au mandat de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale.

## Curriculum vitae

### Informations personnelles

Date de naissance : 2 mars 1956

### Études

Institut royal d'administration publique (RIPA, Londres, Royaume-Uni), 1995  
Cours sur l'audit et la fraude, British Chevening Award

Université de Harvard 1988  
École d'administration J. F. Kennedy, Cambridge, Ma. États-Unis.  
Master en administration publique  
*Fellow* du programme de politique publique et administration E. Mason

Centre de droit international et comparé, Dallas Tx. États-Unis. 1986  
XXIIe session, académie de droit américain et international.  
*Fellow* de la Soutwestern Legal Foundation

Université Mayor de San Simón 1981  
Faculté de droit, Cochabamba, Bolivie  
Avocat, licence en droit, sciences sociales et politiques

### Carrière professionnelle

Ambassadeur de l'État plurinational de Bolivie 2013-2019  
Royaume des Pays-Bas

Ambassadeur accrédité simultanément auprès de la République du Portugal 2013-2019

Agent de la Bolivie 2013-2019  
Cour internationale de justice, La Haye

Membre 2017- aujourd'hui  
Cour permanente d'arbitrage, La Haye

Membre 2018-2021  
Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge  
Cour pénale internationale, La Haye

Doyen et professeur de droit 2009-2013  
Faculté de droit et de sciences politiques  
Université catholique bolivienne San Pablo, La Paz, Bolivie

Professeur invité 2011  
Dartmouth College, Hanover, NH, États-Unis  
*Fellow* Montgomery troisième trimestre

Chercheur en droit 2007-2008  
Institut de droit public et comparé  
Université Carlos III, Madrid, Espagne

Président de la République de Bolivie 2005-2006  
(nommé par le Congrès national)

Président 2004-2006  
Cour suprême de justice

Président  
Conseil judiciaire

Ministre de la Cour suprême de justice (nommé par le Congrès national)	1999
Contrôleur général Inspection des finances de la République	1998-1999
Contrôleur juridique adjoint Directeur des services juridiques de l'Inspection des finances	1993-1998
Ministère des Affaires étrangères et du Culte Conseiller général	1993
Institut latino-américain des Nations unies Prévention des délits et traitement des délinquants (ILANUD) Coordonnateur résidant à La Paz	1989-1992
Cabinet d'avocat privé	1982-1989

### Publications

Chronique bimensuelle « Paralaje », dans le quotidien *La Razón*, La Paz, Bolivie, 2012-2013  
*Derechos Fundamentales – Fundamentales, un mapa de investigación*, (Droits fondamentaux – fondamentaux, cartographie d'une enquête) coordonnateur avec F.Rojas.

Faculté de droit et sciences politiques, université catholique bolivienne San Pablo, La Paz 2012

*Constitución Política del Estado Plurinacional de Bolivia, anotada, concordada y comentada*, (Constitution politique de l'État plurinational de Bolivie, annotée, mise en correspondance et commentée), coordonnateur avec F.Rojas Tudela. Publication numérique du Centre d'études constitutionnelles, UCB, La Paz, 2011

« La Enseñanza del Derecho y el Pluralismo Jurídico » (L'Enseignement du droit et le pluralisme juridique), dans : *11 Tesis sobre Pluralismo* (11 Thèses sur le pluralisme), publication du Centre d'études constitutionnelles, UCB, La Paz, 2011

« Justice to Change » (La Justice pour le changement), dans *ReVista*, Harvard Review of Latin America, une publication du centre D. Rockefeller d'études latino-américaines de l'université de Harvard, Cambridge Ma. États-Unis, 2011

« Ley de Deslinde Jurisdiccional - Derechos Individuales vs. Derechos Colectivos » (Loi de délimitation juridictionnelle – droits individuels c. droits collectifs), dans : *Los Derechos Individuales y Derechos Colectivos en la Construcción del Pluralismo Jurídico en América Latina*, Konrad Adenauer Stiftung, Programme régional de participation politique autochtone, La Paz, 2011

*Pensar en este tiempo: Pluralismo Jurídico* (Penser à notre époque : pluralisme juridique). Recherche universitaire, coordonnateur, université catholique bolivienne, La Paz, 2010

« El efecto centrífugo de la Constitución Política Boliviana » (L'Effet centrifuge de la constitution politique bolivienne), avec F. Rojas, dans : *Bolivia: en la senda de la Ley Marco de Autonomías y Descentralización, Evaluación, análisis crítico y perspectivas futuras*. KAS, La Paz, 2010

« Criminalización y Derecho a la Protesta en Bolivia » (Pénalisation et droit à la protestation en Bolivie), avec F. Rojas, dans : *Derecho Penal y libertad de Expresión en América Latina*

(droit pénal et liberté d'expression en Amérique latine). Faculté de droit et CELE, Université de Palerme, Buenos Aires, Argentine, 2010

« Órgano Judicial y Tribunal Constitucional Plurinacional » (L'Organe judiciaire constitutionnel plurinational), dans : *Miradas a la Constitución Política del Estado* (Regards sur la constitution politique de l'État). Vice-présidence de l'État plurinational de Bolivie, La Paz, 2010

« El Órgano Judicial en la Nueva Constitución » (L'Organe judiciaire dans la nouvelle constitution) dans : *Reflexión Crítica a la Nueva Constitución Política del Estado* (Réflexion critique sur la nouvelle constitution de l'État). KAS Bolivia, La Paz, 2009

« Derecho Humanos en Bolivia. Apuntes y aproximación de sus alcances » (Droits de l'homme en Bolivie : notes et portées estimées), document et présentation en vue du débat, ILDUS, La Paz, 2008

« The Development of Constituent Power in Bolivia » (Le développement du pouvoir constituant en Bolivie), dans *Unresolved Tensions, Bolivia, Past and Present* (Tensions non résolues, Bolivie, passé et présent), University of Pittsburgh Press, États-Unis, 2008

*Jurisprudencia y actividad judicial en la Corte Suprema de Justicia y el Consejo de la Judicatura de Bolivia* (Jurisprudence et activité judiciaire à la Cour suprême de justice et au Conseil de la magistrature de Bolivie). Imprenta Judicial, Sucre, 1999-2006

Apports au *Diccionario Histórico de Bolivia* (Dictionnaire historique de la Bolivie). Édit. Grupo de Estudios Históricos, Sucre, 2003 Editorial Judicial, (1999/2006)

*Justicia Administrativa, Noche Parlamentaria* (Justice administrative, nuit parlementaire), edit. Fundación K. Adenauer, La Paz, 1999

« Legal Security, Accountability and Transparency in Bolivia » (Sécurité juridique, responsabilisation et transparence en Bolivie), dans : *Viability of Democracy* (La Viabilité de la démocratie), LAC, Saint Anthony's College, Oxford University, février 1998, Palgrave, Royaume-Uni, 1999

Apports à : *La hora de la transparencia en Latin America* (L'Heure de la transparence en Amérique latine), édit. Fundación K. Adenauer et Transparency International, Buenos Aires, 1998

« Control gubernamental y control de privatizaciones, la experiencia boliviana » (Contrôle gouvernemental et contrôle des privatisations : l'expérience bolivienne), revue *El Control*, Buenos Aires, Argentine, 1998

« Valor moral y Actitudes éticas » (Valeur morale et attitudes éthiques), dans : *Ética Pública y Corrupción en Bolivia* (Éthique publique et corruption en Bolivie), Foro de Gobernabilidad y Desarrollo Humano (Forum de gouvernance et développement humain), Presencia, 1997

« Justicia y Reformas Judiciales » (Justice et réformes judiciaires), dans : *Buen Gobierno para el Desarrollo Humano* (Un bon gouvernement pour le développement humain), vice-présidence et la fondation Milenio, 1994

*Informe Sistema Judicial de Bolivia* (Rapport sur le système judiciaire de Bolivie), coordonnateur, ILANUD et université catholique bolivienne, La Paz, 1993

### Langues

Espagnol – langue maternelle

Anglais – niveau avancé

Français – niveau basique



## 9. Song, Sang Hyun (Républic of Corée)

[Original : anglais]

### Note verbale

L'ambassade de la République de Corée auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/20/SP/37 du 20 mai 2021, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Gouvernement de la République de Corée a décidé de présenter la candidature de M. Song Sang-Hyun à sa réélection à la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale, lors des élections qui auront lieu à la vingtième session de l'Assemblée des États Parties.

L'ambassade a également l'honneur de joindre l'exposé des qualifications et le curriculum vitæ de M. Song.

### Énoncé des qualifications

Ancien président et juge de la Cour pénale internationale et actuellement membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale (la « Commission consultative »), M. Song Sang-Hyun répond aux conditions énoncées dans le Cadre de référence de la Commission consultative. Jouissant d'une haute considération morale, il est connu pour son impartialité et son intégrité.

Les compétences et l'expérience de M. Song en matière de droit pénal et de droit international sont reconnues, comme cela est précisé dans son curriculum vitæ. Il a acquis une expérience pratique et théorique approfondie de la conduite des procédures pénales, du droit de la preuve, de la gestion d'un tribunal et du droit international.

Admis au barreau coréen en 1964, M. Song a commencé sa carrière en tant qu'officier juriste dans l'armée coréenne avant d'exercer en tant qu'avocat au sein d'un cabinet new-yorkais. En tant que membre du Comité consultatif auprès de la Cour suprême et du ministère de la Justice de la République de Corée pendant 25 ans (de 1979 à 2003), il a pris part à la réforme nationale du système de règlement des différends, du système d'arbitrage commercial, du système de justice pénale, du système de gestion des tribunaux et du système carcéral. M. Song a aussi été président du Comité consultatif sur les politiques de la Commission nationale des droits de l'homme de 2015 à 2019.

M. Song connaît extrêmement bien le système et la pratique de la Cour pénale internationale. Il a exercé les fonctions de juge de la Cour pénale internationale de 2003 à 2015. Affecté à la Section des appels, il a fait partie des premiers juges de la Cour, en 2003. Il a été réélu à la Cour en 2006 pour un mandat de neuf ans. En 2009, il a été élu président de la Cour avant d'être réélu en 2012 pour un nouveau mandat de trois ans. Il a également été élu membre de la Commission consultative, en 2019.

M. Song a étudié les systèmes de droit civiliste et de *common law* en Corée, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Il a enseigné à la faculté de droit de l'Université nationale de Séoul de 1972 à 2007, et est intervenu en tant que professeur invité dans plusieurs pays, notamment dans les facultés de droit de Melbourne, de Harvard et de l'Université de New York. Il est par ailleurs l'auteur de nombreuses publications sur les questions juridiques pertinentes. M. Song a également concrétisé son engagement en faveur du droit international humanitaire et des droits de l'homme en cofondant le Centre d'aide juridique pour les femmes et la Fondation coréenne pour la lutte contre la leucémie chez l'enfant (Séoul), ainsi qu'en siégeant au conseil d'administration d'UNICEF Corée.

M. Song a été récompensé pour sa carrière en Corée et dans d'autres pays. Il a notamment reçu la plus haute distinction du Gouvernement coréen, le Mugunghwa (Ordre du Mérite, 2011), le Rule of Law Award décerné par l'Association internationale du barreau (2012), et a été fait Chevalier de l'ordre d'Orange-Nassau par le Gouvernement des Pays-Bas (2015).

## Curriculum vitae

### Renseignements personnels

Date de naissance : 21 décembre 1941  
 Pays de la nationalité : République de Corée

### Formation universitaire

1963 : Licence en droit, faculté de droit de l'Université nationale de Séoul (Corée)  
 1968 : Maîtrise de droit, faculté de droit de Tulane, La Nouvelle-Orléans, en qualité de boursier Fulbright (États-Unis)  
 1969 : Diplôme d'études de droit comparé, Université de Cambridge (Royaume-Uni)  
 1970 : Doctorat en droit, faculté de droit de Cornell (États-Unis)  
 1974-1975 : Universitaire invité à la faculté de droit de l'Université de Hambourg en tant que boursier de la Fondation Humboldt (Allemagne)  
 1978 : Certificat, Académie de droit international de La Haye (été)  
 1978-1979 : Universitaire invité à la faculté de droit de Harvard, en qualité de boursier de l'American Council of Learned Society (États-Unis)

### Carrière

1964 : Admis au barreau coréen  
 1964-1967 : Officier juriste (capitaine de l'armée coréenne)  
 1970-1971 : Avocat, cabinet Haight, Gardner, Poor & Havens (New York)  
 1972-2007 : Professeur de droit, Université nationale de Séoul, Corée  
 1996-1998 : Doyen, faculté de droit de l'Université nationale de Séoul  
 2003-2015 : Juge de la Cour pénale internationale  
 2009-2015 : Président de la Cour pénale internationale  
 Depuis 2007 : Professeur de droit émérite, Université nationale de Séoul  
 Depuis 2019 : Membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale

### Autres expériences

#### *Au niveau national*

1979-2003 : Membre du Comité consultatif auprès de la Cour suprême de Corée  
 1981-2004 : Membre du Comité consultatif auprès du ministre de la Justice  
 Participation régulière, en tant que conseiller ayant le plus d'ancienneté, aux débats relatifs notamment à la réforme des procédures d'enquête pénale, aux réfugiés nord-coréens, à l'indépendance de l'autorité chargée des poursuites, à l'immigration et à la réforme du système carcéral  
 1989-1993 : Membre du Comité consultatif pour une Administration intègre auprès du Premier ministre  
 1999-2005 : Président de Korean Law Professors Association, Inc.  
 1999-2009 : Président de la Korea Childhood Leukemia Foundation  
 2000-2016 : Membre du conseil d'administration de The Beautiful Foundation

- 2001-2005 : Commission de protection de la jeunesse (rattachée au Premier ministre)
- 2005-2006 : Commission présidentielle sur la réforme judiciaire
- 2015-2019 : Président du Comité consultatif sur les politiques de la Commission nationale des droits de l'homme

*Au niveau international*

- 1990 : Professeur invité à la faculté de droit de l'Université de Melbourne (1990, 1992, 1994, 1996)
- 1991 : Professeur invité à la faculté de droit de Harvard (1991, 1995, 1999, 2003)
- Professeur invité à l'Université de Floride (1989), à l'Université de Washington (1990, 1994), à l'Université de Wellington (1994), à la faculté de droit de Columbia (1996) et à la faculté de droit de l'Université de Hawaï (2001)
- 1994-2003 : Professeur de droit émérite (Inge Rennert), Programme international de droit, Université de New York
- 1995-2000 : Membre du Conseil consultatif international du *Pacific Rim Law & Policy Journal* (Université de Washington)
- 1999-2004 : Membre du Comité consultatif international de l'*Australian Journal of Asian Law* (Université de Melbourne)

*Autres activités*

- Depuis 1991 : Membre du conseil d'administration d'UNICEF Corée  
Président (2012-2021)
- Depuis 1999 : Membre du conseil d'administration de Korea Family Legal Service Center, Inc.
- Depuis 2015 : « Justice Leader », The Justice Leadership Group
- Depuis 2015 : Membre du Comité consultatif de l'Académie internationale des principes de Nuremberg
- Depuis 2015 : Membre du conseil d'administration de la Wildlife Justice Commission
- Depuis 2017 : Membre du conseil d'administration de l'International Human Rights League of Korea

*Décorations et distinctions honorifiques*

- 1994 : The Most Distinguished Alumni Medal (Université Cornell)
- 1997 : Ordre national du Mérite (Moran, deuxième classe, Gouvernement coréen)
- 2011 : Ordre national du Mérite (Mugunghwa, première classe, Gouvernement coréen)
- 2012 : Rule of Law Award, prix décerné par l'Association internationale du barreau (IBA)
- 2015 : Chevalier grand-croix de l'ordre d'Orange-Nassau, Royaume des Pays-Bas
- 2018 : The Most Distinguished Alumni Medal (Université nationale de Séoul)